

Remerciements

Je tiens avant tout à remercier les conservateurs successifs des Bibliothèques de la Ville de Compiègne, qui ont toujours répondu patiemment à toutes les questions que j'ai pu leur poser sur l'établissement qu'ils ont dirigé ou dirigent actuellement : Mme Brigitte Sibertin-Blanc Durand, M. Michel Marion, et Mme Juliette Lenoir, qui a encadré mon stage et a été très à l'écoute durant les trois mois que j'ai passés à Compiègne.

Je remercie Mme Anne Martin, responsable des fonds anciens, qui m'a fait partager son bureau et ses connaissances de la Réserve précieuse.

Je remercie M. François Callais, président de la Société historique de Compiègne, qui a toujours répondu très gentiment à mes questions sur l'histoire de Compiègne, qu'il connaît sans doute mieux que quiconque.

Je remercie, pour toutes les informations passionnantes qu'ils m'ont permis d'obtenir, les directeurs des autres institutions culturelles de Compiègne : M. Éric Blanchegorge, conservateur du Musée Antoine-Vivenel, et Mme Marie-Agnès Guessard, responsable des Archives Municipales, ainsi que son personnel.

Certains des personnels des Bibliothèques de la Ville de Compiègne y exercent depuis un certain nombre d'années, parfois plus de vingt ans, et ont ça et là pu me faire part de leurs souvenirs concernant la Réserve : Mmes Martine Coquerelle, Colette Bormans, Catherine Coquerel et Sabine Charles. Je les en remercie.

Je remercie les responsables de fonds patrimoniaux des bibliothèques municipales classées qui ont répondu à mes questions sur les Réserves de leurs établissements et m'ont permise de replacer celle de Compiègne dans un contexte plus large.

Je remercie enfin M. Dominique Varry, qui a suivi et encadré ce travail depuis son commencement et s'est adonné à une relecture attentive de ce mémoire.

Résumé : Comment l'on peut établir l'histoire de la Réserve précieuse des Bibliothèques de la Ville de Compiègne, à partir notamment de la recherche de provenance de tous les documents qui la constituent, et replacer cette histoire dans le paysage des réserves de bibliothèques municipales françaises.

Descripteurs : Bibliothèque municipale (Compiègne)

Bibliothèques – Réserves précieuses – France – Compiègne (Oise)

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract : How it has been possible to establish the history of the Compiègne public library rare book collection on the basis of provenance research of each item, and therefore to put this history in the wider context of french public libraries.

Keywords : Public library (Compiègne)

Librairies – Rare book collections – France – Compiègne (Oise)

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
PARTIE 1. LA RECHERCHE DE PROVENANCE : MÉTHODOLOGIE.....	12
1. L'OBJET-LIVRE.....	13
1.1. <i>Les ex-libris</i>	14
1.1.1. <i>Les ex-libris manuscrits</i>	14
1.1.2. <i>Les ex-libris gravés</i>	17
1.2. <i>Les super-libris et reliures armoriées</i>	20
1.3. <i>Les ex-dono</i>	21
1.4. <i>Les cachets et les cotations</i>	23
1.4.1. <i>Les cachets</i>	23
1.4.2. <i>Les cotations</i>	24
1.5. <i>Les traces laissées par les anciens bibliothécaires</i>	26
2. LES SOURCES EXTÉRIEURES AU LIVRE.....	27
2.1. <i>Les différents catalogues</i>	28
2.2. <i>Les archives de la bibliothèque</i>	29
2.3. <i>Les documents de la Société historique de Compiègne</i>	30
2.4. <i>Les archives orales</i>	31
3. PROBLÈMES ET DIFFICULTÉS.....	32
3.1. <i>La provenance impossible</i>	32
3.2. <i>La provenance niée</i>	34
4. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE.....	35
PARTIE 2. LA RÉSERVE PRÉCIEUSE DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE COMPIÈGNE : HÉRITAGE ET ÉVOLUTION.....	38
1. LA RÉSERVE ACTUELLE : UN HÉRITAGE.....	39
1.1. <i>Préhistoire de la bibliothèque : une survivance de l'ancienne bibliothèque abbatiale</i>	39

1.2. <i>Les saisies révolutionnaires : naissance de la notion de bien commun, oublis et disparitions</i>	40
1.2.1. <i>De la Révolution à l'Empire : le destin chaotique des livres confisqués</i>	41
1.2.2. <i>Bibliothèque, Collège, Prytanée : emprunts des uns, oublis des autres</i>	42
2. <i>LES DÉBUTS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i>	43
2.1. <i>1806 : acte de naissance de la bibliothèque</i>	43
2.2. <i>1806-1836 : vers un budget d'acquisition</i>	44
3. <i>LE PREMIER SIÈCLE DE LA BIBLIOTHÈQUE : PETITS ACHATS ET GRANDS LEGS</i>	45
3.1. <i>1836 : premier budget d'acquisition</i>	45
3.2. <i>Années 1840 : premiers achats</i>	46
3.2.1. <i>Les ventes publiques</i>	46
3.2.2. <i>L'achat fait à Léré</i>	46
3.2.3. <i>Les dons de notables compiégnois</i>	47
3.3. <i>Les envois de l'État</i>	47
3.4. <i>Les grands dons et legs du XIX^e siècle</i>	48
3.4.1. <i>Le don Vivenel</i>	48
3.4.2. <i>Le legs Pierre Sauvage</i>	49
3.4.3. <i>Le don Amédée de Pommery</i>	49
3.4.4. <i>Le legs Gordière</i>	49
3.4.5. <i>Le legs Hoffmann</i>	50
3.5. <i>Le dépôt de l'État de la bibliothèque du Palais</i>	50
4. <i>LE TOURNANT DU SIÈCLE : NAISSANCE DE LA RÉSERVE</i>	52
4.1. <i>Des années ternes</i>	52
4.2. <i>Le Comte de Marsy et la bibliothèque de Compiègne</i>	52
5. <i>PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE : DESTRUCTION ET RECONSTITUTION</i>	54
5.1. <i>Le début du siècle</i>	54
5.2. <i>Première Guerre mondiale : la bibliothèque évacuée</i>	55
5.3. <i>Années 1920 : tentative de reconstitution du fonds</i>	55
5.4. <i>Années 1930 : accroissement du fonds Robida</i>	56
6. <i>SECONDE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE : DE LA RÉSERVE À LA RÉSERVE PRÉCIEUSE</i>	57

<i>6.1. De la Seconde Guerre mondiale à la nouvelle bibliothèque.....</i>	<i>57</i>
<i>6.2. La Réserve précieuse dans la bibliothèque Saint-Corneille.....</i>	<i>59</i>
6.2.1. Vers une politique d'acquisition.....	59
6.2.1.1. Documents provenant de l'abbaye.....	59
6.2.1.2. Le fonds de livres d'artistes.....	60
6.2.2. Constitution de l'Enfer.....	60
7. XXIÈ SIÈCLE : PRÉSENT ET AVENIR DE LA RÉSERVE PRÉCIEUSE.....	61
7.1. Primat de l'enjeu de conservation.....	61
7.2. Les acquisitions récentes.....	61

PARTIE 3. UNE HISTOIRE REPRÉSENTATIVE DE L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES ?..... 63

1. MÉTHODOLOGIE.....	63
2. LES BIBLIOTHÈQUES ET LEUR RÉSERVE : ASPECT HISTORIQUE.....	64
2.1. Les débuts ordinaires de la bibliothèque de Compiègne.....	64
2.2. Naissance des Réserves.....	66
3. LES BIBLIOTHÈQUES ET LEUR RÉSERVE : ASPECT CONSTITUTIF.....	68
3.1. Taille et constitution du fonds.....	68
3.1.1. Manuscrits.....	68
3.1.2. Imprimés.....	68
3.1.3. Enfers.....	70
3.2. Connaissance et signalement du fonds.....	70
3.2.1. Signalement et catalogage.....	70
3.2.2. Histoire et provenance.....	71

EN GUISE DE CONCLUSION : DE L'INTÉRÊT DE LA RECHERCHE DE PROVENANCE..... 73

BIBLIOGRAPHIE..... 75

1. SUR L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES EN GÉNÉRAL.....	75
1.1. Sur l'histoire des bibliothèques françaises.....	75
1.2. Sur l'histoire de quelques bibliothèques municipales françaises.....	75
1.3. Sur les fonds anciens des bibliothèques.....	76
2. ... ET SUR CELLE DE COMPIÈGNE EN PARTICULIER.....	77

<i>2.1. Sur la bibliothèque, son histoire et ses collections.....</i>	<i>77</i>
<i>2.2. Ouvrages généraux sur l'histoire de Compiègne.....</i>	<i>78</i>
3. SUR LA RECHERCHE DE PROVENANCE ET LES MARQUES D'APPARTENANCE.....	78
TABLE DES ANNEXES.....	80

Introduction

L'histoire de la bibliothèque municipale de Compiègne est, dans ses grandes lignes, une histoire connue : les conservateurs et bibliothécaires qui s'y sont succédé depuis sa fondation en 1806 se sont intéressés au présent et au passé de leur établissement et ont laissé un certain nombre de travaux dont le recoupement permet d'avoir une vision assez précise de l'histoire, des histoires, de la bibliothèque Saint-Corneille de Compiègne¹. Si la bibliothèque, fondée en 1806, fête donc cette année son bicentenaire, son histoire, elle, est bien plus ancienne : la bibliothèque Saint-Corneille est l'héritage de l'abbaye éponyme² sur les ruines de laquelle elle est érigée, et lorsqu'elle est fondée c'est à partir notamment des – maigres – reliefs des collections de la bibliothèque monastique ayant survécu aux saisies révolutionnaires de 1791. L'institution est donc, à l'instar de la plupart des bibliothèques françaises, bien plus jeune que certaines de ses collections.

Et si l'histoire de l'institution est connue, celle de ses collections l'est beaucoup moins. Les historiens et les érudits locaux se sont en effet jusqu'à maintenant plutôt intéressés au devenir des collections originelles des moines, qui remontent au IX^e siècle – l'abbaye possédait un *scriptorium* et l'empereur Charles le Chauve lui légua une partie importante de sa bibliothèque –, et dont la majeure partie a aujourd'hui disparu. Quinze années s'écoulaient entre les saisies des livres et manuscrits de la bibliothèque abbatiale et l'acte d'existence officielle de la bibliothèque municipale, quinze années durant lesquelles les volumes sont entassés pêle-mêle dans un appartement du Palais ; sans doute une grande partie d'entre eux furent-ils perdus, volés, disséminés durant leurs transferts ou leur séjour au château. De plus, par ordre du Ministre de l'Intérieur en date du 7 Fructidor an X³,

¹ Laquelle histoire sera formalisée sous forme d'une publication à l'occasion du bicentenaire de la bibliothèque en 2006. Je serai pour ma part chargée du chapitre concernant la Réserve ; rédigé à partir des résultats des travaux que je présente ici.

² La collégiale Sainte-Marie de Compiègne, future abbaye Saint-Corneille, fut consacrée par l'empereur Charles le Chauve (Compiègne était palais rural mérovingien) en 877. Un important trésor de reliques assurait le rayonnement de la nouvelle abbaye, parmi lesquelles les ossements du pape saint Corneille (qui serait mort, martyrisé, à Rome, au III^e siècle ap. J.-C.). C'est ce dernier qui donne son nom à l'abbaye lorsqu'elle est restaurée par Charles le Simple, petit-fils de Charles le Chauve. L'abbaye Saint-Corneille est partiellement détruite en 1794, entièrement en 1807 (il n'en reste que le cloître). Lorsqu'en 1959 la ville de Compiègne décide d'édifier un bâtiment pour abriter les collections de la bibliothèque municipale, elle choisit, symboliquement, l'emplacement de l'ancienne abbaye, et nomme cette bibliothèque « Bibliothèque municipale Saint-Corneille », marquant ainsi une continuité, au moins nominale, avec cet ancien foyer culturel important qu'était l'abbaye Saint-Corneille.

³ 25 août 1802

186 manuscrits sont envoyés, centralisation oblige, en dépôt à la Bibliothèque Nationale, où ils se trouvent toujours. Enfin, l'École des Arts et Métiers, qu'abritait le château, en est expulsée en 1806 et part pour Châlons-sur-Marne en emportant avec elle, en ne s'en dissimulant aucunement semble-t-il, un certain nombre des ouvrages des maisons religieuses, entre autres donc de l'abbaye⁴. C'est ainsi que la nombreuse collection constituée au Palais, qui aurait pu devenir un objet très important pour la Ville, se trouve réduite à très peu de chose au moment où s'ouvre la bibliothèque municipale⁵.

Les livres et manuscrits provenant de la bibliothèque monastique et ayant survécu à ces différentes avanies constituent le socle de la Réserve précieuse de la bibliothèque. La Réserve est plus jeune que la bibliothèque : elle a été constituée dans la seconde moitié du XIX^e siècle et est au départ une armoire grillagée dans laquelle sont isolés les ouvrages considérés comme les plus précieux. Ses critères de définition comme de constitution, ses critères d'accroissement comme sa localisation ont varié au fil des années, au gré des circonstances et du contexte historiques, des considérations bibliothéconomiques du temps, mais aussi – et cette dernière donnée est peut-être plus importante qu'il n'y paraît – des personnalités des conservateurs successifs : c'est là tout l'objet du présent mémoire.

L'idée de l'actuel conservateur en effet, en proposant ce sujet de stage d'étude, était, en quelque sorte, de prendre le problème à l'envers et de s'intéresser non pas aux collections absentes (ce qu'ont fait les érudits locaux depuis deux siècles, parfois non sans un certain ressentiment et une certaine amertume à l'idée de ces collections certes riches mais, à jamais sans doute, perdues) mais à celles qui sont effectivement là aujourd'hui, et d'établir l'histoire de la Réserve précieuse, finalement assez méconnue. Il s'agissait, concrètement, d'établir, pour chacun des ouvrages constituant la Réserve, sa provenance, soit 1424 titres d'imprimés en près de 3000 volumes et 354 manuscrits, ainsi qu'un Enfer de 59 titres. Les résultats obtenus – il n'a pas toujours été possible d'en obtenir – permettent d'avoir une vue d'ensemble de la constitution de la Réserve au fil du dernier siècle et demi, et de dégager des grands ensembles.

⁴ Ils s'y trouvent sans doute toujours, et plusieurs tentatives des conservateurs successifs de la bibliothèque municipale de Compiègne pour les récupérer sont restées lettre morte.

⁵ Ce bref historique s'inspire d'une conférence donnée à la Société Historique de Compiègne vers 1960 par Marie de la Motte-Colas, bibliothécaire-archiviste de Compiègne de 1958 à 1962. Le tapuscrit, incomplet, de cette conférence, est conservé dans les archives de la bibliothèque.

Ce mémoire s'attachera à rendre compte de la façon la plus claire et, je l'espère, la moins énumérative et rébarbative possible, les résultats des trois mois que j'ai passés dans la Réserve de la bibliothèque de Compiègne à rechercher la provenance des ouvrages qui la constituent. Une partie consacrée à la méthodologie de la recherche de provenance (son comment, son pourquoi, ses limites parfois) ouvrira ce travail. Une deuxième partie présentera les résultats obtenus, leur caractère exploitable, et l'histoire de la Réserve précieuse telle qu'elle s'en dégage. Enfin, il s'agira de replacer le travail dans une perspective plus large, sur les plans de l'histoire de la constitution des fonds des bibliothèques françaises, et des Réserves le cas échéant, et du degré de connaissance qu'ont ces bibliothèques de leur(s) fonds.

N.B. : le titre de ce mémoire désigne la Réserve comme « Réserve précieuse des Bibliothèques de la Ville de Compiègne », puisque c'est ainsi qu'est officiellement désignée la bibliothèque municipale de Compiègne depuis les importantes restructurations du réseau de lecture publique mises en place en 2003⁶. Je parlerai pour ma part, tout au long de ce mémoire, plus souvent de « la » bibliothèque au singulier, puisque c'est à l'histoire de l'institution, plus qu'à la structure et au réseau actuel, que ce mémoire s'intéresse.

⁶ Que je n'aborderai pas ici ; ce n'est pas le lieu. Je les expose dans mon rapport de stage.

Partie 1. La recherche de provenance : méthodologie

La recherche de provenance peut-elle être considérée comme une discipline à part entière, une branche clairement identifiée de l'histoire du livre ? Rien n'est moins sûr. L'intérêt que portent les historiens du livre aux différentes marques d'appartenance n'est assurément pas nouveau, et nos prédécesseurs n'ont pas attendu l'avènement de l'informatique pour concevoir et éditer des répertoires d'ex-libris et de reliures armoriées. Il n'existe cependant quasiment pas de littérature professionnelle sur la recherche de provenance, au moins en langue française – les historiens du livre et bibliothécaires anglo-saxons se montrent en effet bien plus prolifiques sur le sujet. L'un d'eux, David Pearson, est l'auteur de l'unique manuel de recherche de provenance publié à ce jour, et qui porte bien son titre⁷. David Pearson introduit son ouvrage en rappelant que l'intérêt porté aux marques d'appartenance, s'il est ancien, n'a que depuis peu des motivations scientifiques et intellectuelles :

« The serious study of private libraries, and of the lessons which can be learned from book ownership, is a growth industry and one which has gained much ground in the recent past. In one sense, an interest in provenance is nothing new; books associated with distinguished people have long been regarded as desirable and noteworthy objects. (...) The importance of "association" in adding value to a book has been recognised and exploited by booksellers, and has featured increasingly in their catalogues since the beginning of the nineteenth century. But there is a difference between venerating a book as a precious relic, and approaching the evidence of previous ownership with a view to asking serious questions about what it can teach us »⁸.

⁷ *Provenance research in book history – a handbook*. Édité une première fois par la British Library en 1994, ce manuel a été réédité en 1998. Il n'est, à ce jour, pas traduit en français.

⁸ David Pearson, *Op. cit.*, p.2. Traduction possible: « l'étude sérieuse des bibliothèques privées, et des enseignements que l'on peut tirer de la possession de livres, est un mouvement en plein développement, qui depuis quelque temps s'appuie sur des bases sérieuses. D'une certaine façon, l'intérêt porté à la provenance des livres n'a rien de nouveau ; les livres associés à des personnages distingués ont toujours été contemplés avec envie et considérés comme des objets de valeur. (...) Le fait que la provenance des livres leur confère une valeur plus grande a été acquis et exploité par les libraires, qui la font figurer de plus en plus dans leurs catalogues depuis le début du XIX^e siècle. Mais vénérer un livre comme une relique précieuse n'est pas la même chose que de considérer les marques d'appartenance sous l'angle des questionnements sérieux qu'elles peuvent amener à formuler ».

Et David Pearson de donner un certain nombre de motifs de recherche de provenance et d'utilisation des résultats :

« The study of provenance allows us to assess the size and contents of particular libraries, and to compare them with other collections of their time. It allows us to build wider pictures of the patterns of book ownership through the centuries, and to see how those patterns change in terms of sizes, composition, language, subject, or origin. These observations lead on to yield information about the history of the book trade, and about the importance of books in society. (...) All those different avenues are increasingly being explored and a growing corpus of published work is being produced »⁹.

Si David Pearson parle des bibliothèques privées, c'est sans doute parce qu'il part du principe que la provenance des livres constituant les fonds des bibliothèques publiques est largement connue et avérée – ce qui ne se vérifie pas toujours. À Compiègne en l'occurrence, les étapes de constitution de la Réserve restaient, dans le détail, inconnues. Et pour chaque ouvrage, établir sa provenance, « *the previous ownership* »¹⁰ était un moyen de retracer, non pas sans doute l'histoire du livre dont certains ont eu plusieurs possesseurs au fil des siècles, mais comment et quand celui-ci avait fait son entrée dans la bibliothèque et / ou dans la Réserve¹¹, soit le premier degré de provenance. J'ai tenté d'y parvenir avec tous les moyens qu'il a été possible d'exploiter.

1. L'objet-livre

« Provenance evidence may be divided into that which is found inside books, and that which is placed outside »¹². «The former sort may be further subdivided into

⁹ *Ibid.*, p.2-3. Traduction possible: « l'étude des provenances permet d'évaluer la taille et le contenu des bibliothèques de particuliers, et de les comparer avec d'autres collections de la même époque. Elle permet d'avoir une vision d'ensemble des marques de possession de livres à travers les siècles, et de voir comment ces marques changent en termes de taille, de composition, de langue, de sujet, ou d'origine. Ces observations mènent, plus largement, à l'information sur l'histoire du commerce du livre, et sur l'importance des livres dans la société. Toutes ces voies sont de plus en plus explorées et la littérature sur le sujet augmente ».

¹⁰ « l'appartenance précédente ». L'expression est de David Pearson, *op. cit.*, p.1

¹¹ ces deux étapes étant évidemment parfois distinctes, ne serait-ce que parce que la Réserve est la cadette d'au moins cinquante ans de la bibliothèque. J'y reviendrai dans la deuxième partie.

¹² David Pearson, *op. cit.*, p.9. Traduction possible: «on peut établir une distinction des marques de provenance: celles qui se trouvent à l'intérieur des livres, et celles qui se trouvent à l'extérieur ».

*manuscript evidence of various kinds, and evidence which is pasted or stamped in*¹³.

1.1. Les ex-libris

La langue anglaise qui est celle de David Pearson les désigne plus prosaïquement comme « *inscriptions in books* »¹⁴. Les ex-libris, qu'ils soient manuscrits ou gravés, sont assurément la marque de provenance la plus fréquente.

1.1.1. Les ex-libris manuscrits

Écrire son nom sur un livre est le moyen le plus ancien, le plus aisé et le plus basique qui soit d'y marquer sa propriété : historiquement il s'agit d'une forme attestée depuis toujours. On rencontre dans les livres de la Réserve de la bibliothèque de Compiègne un échantillon représentatif des différentes formes possibles d'ex-libris manuscrits.

L'ex-libris manuscrit le plus fréquemment rencontré est, assez logiquement, celui de l'abbaye Saint-Corneille, même si la dénomination adoptée varie : il est tantôt question d'abbaye (« *abbatia st. cornelii compendiensis* »), tantôt de bibliothèque abbatiale (« *biblioteca abbatia. st. cornelii compendiensis* »), tantôt de monastère (« *monasteri st. cornelii compendiensis* »). Le relevé des ex-libris permet d'ailleurs de suivre les mutations vécues par l'abbaye aux XVII^e et XVIII^e siècles, puisque la congrégation de Saint-Maur s'installe en 1626 : on rencontre alors des ouvrages sans doute ramenés par les mauristes dans leurs bagages (« *cong. s.mauri* »), indiquant parfois leur appartenance à l'ordre bénédictin (« *cong. s.mauri ad s.benedicti* »), voire s'autodésignant comme régime, et en français (« régime de la congrégation de saint maur ») – l'occurrence est unique. Un seul livre porte l'ex-libris non pas de l'ordre mais d'un des moines, dont il s'agit sans doute de l'exemplaire personnel : « *d.n.j. devis monachi cong. s.mauri* ». On rencontre ensuite en nombre important des ouvrages accolant les deux institutions : « abbaye saint-corneille congrégation de saint-maur », en français ou en latin. La congrégation de Saint-Maur, renommée par sa tradition érudite, prend en charge le Collège royal en 1772, qui était auparavant tenu par les Jésuites. Les ex-libris

¹³ *ibid.* Traduction possible : « Les premières pouvant être subdivisées à leur tour : les inscriptions manuscrites de toutes sortes, et les éléments gravés ou collés ».

¹⁴ « ce qui est inscrit dans les livres », David Pearson, *op. cit.*, p.12

suivent ces changements : aux nombreux « collegii compendiensis soc.jesu » ou « collegii regii compendiensis soc.jesu » apposés sur les ouvrages du XVI^e et XVII^e siècles s'ajoutent, pour les ouvrages du XVIII^e siècle dont la provenance collégiale se raréfie, alternativement « collège de compiègne », voire « collègue » tout court, (pour ce dernier et unique cas, l'ex-libris n'atteste pas forcément qu'il s'agisse de l'établissement en question).

Les ex-libris des congrégations religieuses sont parfois accompagnés d'une mention de gestion du fonds, et dans la Réserve de Compiègne c'est le cas principalement pour les ouvrages des Jésuites tenant le collège, dont l'ex-libris « collegii compendiensis societatis jesu » est parfois suivi de « catalogo inscriptus... » et d'une date : 1638 (15 titres), 1648 (2 titres), 1658 (1 titre), 1683 (2 titres), 1693 (2 titres), 1698 (1 titre), 1699 (1 titre), 1720 (1 titre), 1728 (1 titre). Est-il possible de tirer une quelconque logique de cet enchaînement ? La supériorité numérique des livres datés est évidente pour l'année 1638 : cela signifie-t-il qu'un nombre important d'ouvrages ont été acquis cette année-là ? Rien ne permet de le savoir. Tout ou moins remarque-t-on que l'écriture manuscrite est la même sur ces quinze ouvrages. La baisse de fréquence de datation jusqu'en 1728 est peut-être autant fonction de l'amenuisement du zèle du moine chargé d'inscrire les livres que d'une baisse des entrées de livres. Pour les Mauristes, la datation des volumes semble être une pratique moins fréquente et plus tardive (ont-ils pris exemple sur les Jésuites ?), on ne la rencontre qu'à peu de reprises au XVIII^e : 1730 (1 titre), 1742 (1 titre), 1766 (1 titre) et 1772 (1 titre).

D'autres ex-libris de différentes communautés religieuses se rencontrent également : on a là une conséquence directe de la constitution du fonds d'ouverture de la bibliothèque municipale à partir des biens issus des saisies révolutionnaires. Ces ouvrages sont cependant peu nombreux, au moins dans la Réserve : on a ainsi un ouvrage portant l'ex-libris « de la bibliothèque des Minimes », « de la bibliothèque des Minimes 1673 » « de l'abbaye de monchy », « communauté de royallieu », « monastère de la visitation sainte-marie » (3 titres)¹⁵.

Les ex-libris manuscrits sont beaucoup plus variés s'agissant de propriétaires particuliers. Ceux-ci inscrivent parfois leur nom et leur profession : « mattei

¹⁵ il s'agit de maisons religieuses compiégnoises

doctoris medici montpelliensis » ou « biblioteca francisci mattei doctoris medici montpelliensis », « jacques dumont maître maçon à compiègne », « gréhan apothicaire à meaux », « Renaudin médecin », « Suremain chanoine de Meaux », « M.Loudier ancien marchand-tanneur », « M. [illisible] marchand de [illisible] à Compiègne » ; ou leur nom et leur adresse : « ce livre apartien a mademoiselle depronny rue st antoine a compiegne », « Narcisse Coppé rue Hersan à Compiègne », « Justin Cabassol rue Notre-Dame des Victoires n° 16 », « M.Hémery, 6 route de Clermont, Compiègne » ; un nom et une date : « julien danuilly 15 août 1735 », « Petri Deverseiller 1728 », « Marie de Bicquille 1823 », « Mme Défontaine 4 août 1919 », « Thagot 1767 », « Mlle Catherine Leclerc 1714 », « Béranger 1731 », « Victorine Sauvage 1818 » ; voire une adresse et une date : « Gellion-Danglaz Paris 1875 », « Louis Constant à Compiègne, 1726 ».

Mais les occurrences les plus fréquentes concernent des noms seuls, présentés tantôt sous la forme patronymique seule, tantôt précédés d'un prénom ou d'une marque de genre : « Henry Houssaye », « Padel », « François Jourdain », « Jean Sangnier » « M.Auger », « M.Pommeau l'aîné », « Ricard », « Durand », « Gillion », « Michel », « Lohier », « Mme Cannet Renouard », « A. de Grateloup », « Canallès », « de Roucy », « Bicquille », « de Guesde », « le Féron », « D.D. Guillelmi Haillet », « J.B. Caqué », « P. Laire », « H.L. Le Sueur », « J.T. Verneur », « Léré », « Boulé Charmolüe », « Anquetil-Duperron » et parfois accompagnés d'un titre : « abbé Gordière », « Comte de Marsy ». Une forme d'ex-libris manuscrit introduit par la préposition « au » fait hésiter entre l'appartenance ou l'achat : « au comte de Custine ».

L'emplacement de l'ex-libris varie selon les ouvrages. Si, comme l'indique Germaine Meyer-Noirel, « *c'est presque instinctivement que le ou les possesseurs écrivent leur nom sur la page de titre des livres leur appartenant*¹⁶ » - c'est le cas des moines de Saint-Corneille, dont l'ex-libris est systématiquement inscrit sur la page de titre, qu'il encadre ; d'autres dispositions se rencontrent : au verso du premier contreplat (la plupart du temps en bas de la page mais pas nécessairement), voire sur la couverture lorsque celle-ci est en parchemin. Je n'en ai pas rencontré dans le corps des pages du livre, ni sur le dos, ni sur les tranches – exemples rares cités par Germaine Meyer-Noirel. Les dimensions des ex-libris manuscrits sont

¹⁶ in *L'ex-libris : histoire, arts et techniques*. Paris : Picard, 1989. p.12

variables également, généralement elles n'excèdent pas plus d'un dixième de la taille de la page sur laquelle il figure. Je n'ai trouvé qu'un exemple où le nom du possesseur soit inscrit en travers d'une page, la recouvrant entièrement : il s'agissait d'un volume possédant trois ex-libris différents ; sans doute le dernier possesseur avait-il voulu marquer bien nettement que le livre était désormais le sien.

1.1.2. Les ex-libris gravés

Ils sont moins nombreux que les ex-libris manuscrits. Le plus fréquent, et sans doute le plus remarquable est, là encore, celui de l'abbaye Saint-Corneille. Il s'agit d'un ex-libris xylographique, procédé pour l'essentiel utilisé par les communautés religieuses « à cause peut-être de leur facilité d'exécution et de leur moindre coût¹⁷ ». D'après l'ancien conservateur de la bibliothèque Saint-Corneille, cet ex-libris xylographique¹⁸ est le premier de son genre concernant un monastère, et date du XVII^e siècle ; il a été vraisemblablement composé par ou pour les Mauristes à leur prise de possession de l'abbaye en 1626¹⁹.

Tous les livres de Saint-Corneille ne portent pas l'ex-libris xylographique : ils ne portent alors que l'ex-libris manuscrit ; certains portent les deux. L'emplacement est, là encore, varié : l'ex-libris peut être gravé directement sur la page de titre ou au verso de celle-ci, il est parfois gravé sur une vignette apposée sur le premier contreplat, plus rarement sur le second.

Un autre ex-libris de bibliothèque se rencontre plusieurs fois : il porte l'inscription « Ancienne bibliothèque du château du Plessis-Brion », celle-ci étant entrée à la bibliothèque municipale de Compiègne durant la Seconde Guerre Mondiale²⁰. On peut émettre une tentative d'explication à la désignation d'« ancienne

¹⁷ G.MEYER-NOIREL, *op. cit.*, p.72. L'ex-libris de l'abbaye Saint-Corneille est reproduit en ouverture de l'ouvrage, tandis que le dernier est celui de l'auteur elle-même : Germaine Meyer-Noirel accordait-elle une importance particulière à cet ex-libris compiégnais ?

¹⁸ ainsi blasonné : « deux crosses tournées en-dehors, séparées par une croix, le tout d'argent sur champ d'azur, l'écu posé sur un cartouche figurant un (*sic*) aigle à deux têtes, aux ailes éployées ; derrière le cartouche, une mitre et une crosse, au sommet un bonnet fleurdelisé, au bas sur un phylactère, ces mots : *Livre de Saint-Corneille* ». Procès-verbal de la Société historique de Compiègne, tome XVII, 1908. On peut remarquer que le phylactère est en français, tandis que les ex-libris manuscrits qui lui sont contemporains sont plus souvent encore écrits en latin.

¹⁹ Brigitte SIBERTIN-BLANC DURAND, communication au colloque sur « L'abbaye Saint-Corneille de Compiègne, des origines à nos jours ». Ce colloque, organisé par la Société historique de Compiègne, a eu lieu en octobre 2004. Les actes sont à paraître prochainement. Mme Sibertin-Blanc Durand m'a aimablement fourni le texte de sa communication, intitulé « Le fonds de la Bibliothèque Saint-Corneille, de la Révolution à l'an 2000 ».

²⁰ le château du Plessis-Brion est un château privé situé dans la forêt de Compiègne. Les propriétaires, la famille de Bréda, sont une vieille famille compiégnaise ; le duc de Bréda a été l'un des présidents de la Société historique. Voir partie 2.

bibliothèque » au fait que l'ex-libris aurait été créé et apposé sur les livres au moment de la dispersion de ceux-ci durant la guerre, comme pour s'assurer de la survie de leur provenance – ce n'est là qu'une hypothèse.

On rencontre également l'ex-libris d'un certain Poullétier, dont le phylactère indique « bibliothèque de Monsieur Poullétier, gendarme de la garde ordinaire du roi à Compiègne ».

Les autres ex-libris gravés présents dans la Réserve sont des ex-libris de particuliers, et ils sont toujours apposés sur le premier contreplat. On peut citer le cas particulier d'Antoine Vivenel, riche collectionneur compiégnois, ayant fait un important don à la bibliothèque de Compiègne en 1840. Antoine Vivenel possédait trois ex-libris : l'un sous forme de simple petite vignette portant l'inscription « A.Vivenel », toujours apposée en haut à gauche du premier contreplat. Cette vignette est fréquemment accompagnée de l'ex-libris gravé représentant deux anges encadrant les initiales entrelacées d'Antoine Vivenel ; j'ai rencontré à une seule reprise un autre ex-libris gravé, suivant la mode romantique d'où l'héraldique est absente, représentant « *un simple chapiteau corinthien au pied d'un buisson*²¹ ». Il est sans doute antérieur à l'autre, ce qui expliquerait qu'on le rencontre moins fréquemment. Le plus souvent l'ex-libris gravé de Vivenel est collé sur le premier contreplat, mais à plusieurs reprises on le rencontre sur une pleine page insérée dans la reliure – Germaine Meyer-Noirel évoque cette pratique : « *dans certains cas, de très riches bibliophiles firent imprimer leur ex-libris gravé au dos des pages de titres, ou mieux, sur une page blanche supplémentaire. Ces pages, confiées aux relieurs, furent par eux incorporées aux volumes : ce sont les "ex-libris reliés"*²² ». Dans le cas présent, Antoine Vivenel ne semble avoir adopté cette pratique que pour les in-folio ; et l'ex-libris est alors agrandi. « *En réduisant ou en augmentant la surface de son ex-libris, ou en faisant exécuter des marques différentes, un bibliophile pourra avoir des ex-libris pour les in-folio, les in-quarto et tous les formats courants de ses livres*²³ ».

Antoine Vivenel n'indique jamais son nom sur ses ex-libris gravé, uniquement ses initiales. C'est le seul cas d'ex-libris muet rencontré dans la Réserve, les quelques autres portant sinon le prénom et le nom, au moins le patronyme, de leurs

²¹ G.MEYER-NOIREL, *op. cit.*, p.179

²² G.MEYER-NOIREL, *Op. cit.*, p.13

²³ G.MEYER-NOIREL, *Op. cit.*, p.14

possesseurs. Un seul cas présente un ex-libris gravé accompagné d'une devise : « Jean de Longueil crainte et espérance ».

Il reste à mentionner l'unique cas d'ex-libris contemporain de particulier rencontré dans la Réserve : celui de Jacques Mourichon, élu à la Culture à Compiègne pendant les années 1960, qui a effectué un legs important de plus de 3 500 ouvrages à la bibliothèque, entrés en 1988²⁴. Ces ouvrages (seuls les 45 manuscrits ont été insérés dans la Réserve, les imprimés constituant un fonds spécifique) portent l'ex-libris « Bibliothèque d'histoire régionale de Jacques Mourichon à Compiègne »²⁵. Il s'agit plutôt de ce que Germaine Meyer-Noirel nomme des « ex-libris typographiques » ou « ex-libris étiquettes », et avec lesquels elle se montre assez sévère : *« l'ex-libris étiquette reste une marque modeste. Rencontré fréquemment, il suscite un intérêt médiocre, pour ne pas dire nul. Son aspect est peu séduisant, peu varié au premier regard, et seule sa qualité artistique, quand elle existe, réside dans sa typographie »*. Jacques Mourichon était pourtant un homme d'une grande culture, bibliophile convaincu et, de plus, très fortuné. Germaine Meyer-Noirel finit d'ailleurs par aller dans ce sens : *« en les [les ex-libris étiquettes] étudiant de plus près, on remarquera qu'ils sont toujours composés et exécutés avec soin et que, finalement, les lettres employées, le libellé des textes, l'agencement et l'ornementation des cadres, offrent une infinie variété. Parfois aussi élégantes que simples, ces étiquettes n'ont rien de prétentieux comme le sont certains ex-libris gravés. Leurs titulaires, qui n'étaient pas obligatoirement des gens modestes, s'ils étaient insoucieux d'un luxe ou d'une notoriété plus grande, portaient, peut-être plus que d'autres, un amour sincère à leurs livres »*²⁶.

²⁴ L'annexe principale de la bibliothèque Saint-Corneille, parfois appelée deuxième centrale, porte son nom : inaugurée en 1979, elle est la « bibliothèque municipale Jacques-Mourichon ».

²⁵ Dans le chapitre de son ouvrage sur l'ex-libris de l'époque moderne, Germaine Meyer-Noirel évoque Ferdinand Bac, dessinateur compiégnois dont l'oeuvre est fort bien représentée dans la Réserve, qui aurait dessiné plusieurs ex-libris pour la famille Ladan-Bockairy, dont Jacques Mourichon avait épousé l'une des filles. Est-ce Ferdinand Bac qui a dessiné l'ex-libris de Jacques Mourichon ? Non, semble-t-il. Mourichon aurait pu faire le choix d'un ex-libris bien plus somptueux, exécuté par un artiste prestigieux, il ne l'a pas fait : il est peut-être permis d'y voir la marque d'une certaine modestie.

²⁶ G.MEYER-NOIREL, *op. cit.*, p.26-27

1.2. Les *super-libris* et reliures armoriées

« L'usage qui a fait adopter l'expression *ex-libris* pour désigner une marque de propriété fixée à l'intérieur des livres devait amener l'emploi de *super-libris* pour désigner toutes les marques apposées à l'extérieur des livres »²⁷. Germaine Meyer-Noirel précise la définition en considérant comme *super-libris* les empreintes obtenues au moyen de fers de reliure à dorer, empreintes généralement héraldiques. Un nombre assez important de reliures armoriées sont présentes dans la Réserve, et ne concernent pas que des personnages, qu'ils soient ou non nobles. On rencontre ainsi les armes de l'abbaye Saint-Corneille, reliant un ouvrage, tandis que deux ouvrages sont reliés aux armes de Simon le Gras, dernier abbé de Saint-Corneille²⁸. On rencontre également les armes de Marguerite Gouffier, abbesse de Royallieu²⁹, sur deux ouvrages issus des saisies révolutionnaires.

Plusieurs centaines d'ouvrages sont reliés aux armes royales et impériales ; ils sont issus de la bibliothèque du Palais de Compiègne, démantelée en 1891, et dont 10 000 volumes ont alors été mis en dépôt à la bibliothèque de la ville. Les plus précieux sont aujourd'hui dans la Réserve – il semblerait que la présence de reliures armoriées en ait d'ailleurs été l'un des critères. Ces reliures ne sont pas antérieures au XIX^e siècle : on y voit les armes de Napoléon I^{er}, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe ou de Napoléon III. On rencontre à une reprise les armes de la bibliothèque du château de Rambouillet, celles de Marie-Adélaïde de Savoie, dauphine de France, ou encore celles de la Princesse Mathilde.

Parmi les armes non royales, qui se comptent par plusieurs dizaines, on peut signaler celles du duc de La Rochefoucault-Liancourt, fondateur de ce qui deviendra l'École des Arts et Métiers installée en 1803 au Palais.

La plupart du temps, les armes sont celles de personnages qui ne sont pas locaux, et sont souvent apposées sur des ouvrages achetés dans des ventes publiques, ou

²⁷ G.MEYER-NOIREL, *op. cit.*, p.19. La définition de *super-libris* n'est pas la même selon les auteurs, et désigne parfois les *ex-libris* lorsque ceux-ci sont inscrits ou apposés sur la couverture – ce qui, étymologiquement, est assez logique. « Dès le quinzième siècle, les textes autographes peuvent être remplacés par des vignettes collées soit au premier contreplat, soit – plus rarement – sur une garde blanche, en regard du titre ou du colophon, au dernier feuillet, ou encore sur la couverture du volume. Certains parlent alors de *super-libris* ou *super-libros*, mais le terme paraît affecté ». Marie-Claire MANGIN, « L'*ex-libris* », in *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B. , 1983, p.161

²⁸ Simon le Gras, ou Legras, était évêque de Soissons. C'est lui qui a sacré Louis XIV en 1654, deux ans avant de mourir. Les Dames du Val de Grâce obtinrent alors les revenus de l'abbé et prirent en charge Saint-Corneille ; les pouvoirs de l'abbaye furent désormais grignotés par l'évêque et les curés.

²⁹ L'abbaye de Royallieu, établie par Philippe le Bel dans un faubourg de Compiègne, est d'abord tenue par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, puis par des Bénédictins à partir de 1634, jusqu'à sa destruction – et la saisie de leurs livres – en 1792.

donnés par des particuliers. Les reliures armoriées ne sont donc pas forcément un indice fiable de provenance, tout au moins de provenance de premier degré, le « *previous ownership* » de David Pearson³⁰, ainsi que le fait remarquer Marie-Claire Mangin : « *le fer de reliure indique souvent le nom du premier possesseur, mais les ouvrages anciens passent de mains en mains* »³¹.

1.3. Les ex-dono

« *Proche parent* »³² de l'ex-libris, l'ex-dono est assez bien représenté dans la Réserve, mais sous des formes plus simples que celles mentionnées par Germaine Meyer-Noirel : aucun ex-dono n'est armorié, par exemple, et quasiment tous sont en français et toujours postérieurs au XVIII^e siècle ; aucun ne provient du collège tenu par les Jésuites, auxquels les premiers ex-dono, au XVII^e siècle, étaient pourtant attribués³³. Le seul ex-dono en latin concerne un don fait au collège ; on le retrouve sur plusieurs ouvrages : « *ex-dono caroli henri. francisci dolii* », il ne concerne que des livres du XVI^e siècle ; est-ce à dire qu'il en est contemporain ? Peut-être.

Tous les ex-dono de la Réserve, apparemment, ont été rédigés ou apposés par le donateur et jamais par le donataire, hormis quelques dons récents dont la provenance est indiquée par le conservateur : « *don Mlles Hénon 1964* », « *don Mlle Bregmestre 1972* », « *don Menouvrier août 1981* », « *don M.Boullier mars 1996* », « *don Barberie 1999* ».

En ce qui concerne le premier degré de provenance, les ex-dono indiquent des dons faits à la bibliothèque, mode d'accroissement, sinon principal, du moins très important, tout au long du XIX^e siècle : ainsi certains ouvrages donnés par Antoine Vivenel - pas tous - portent-ils un ex-dono manuscrit de ce dernier. Les donateurs

³⁰ La quasi-totalité des reliures armoriées contenues dans la Réserve sont identifiées. Elles l'ont été par une stagiaire de l'E.N.S.B. , qui a passé plusieurs mois dans la Réserve de Compiègne dans les années 1970. Je suppose qu'elle a utilisé le manuel d'Olivier, Hermal et de Roton, et des armoriaux comme le d'Hozier, présent à la bibliothèque de Compiègne. Son travail est consigné dans une pochette cartonnée, contenant une reproduction de la plupart des reliures aux armes contenues dans la Réserve. Elle a par ailleurs, dans chaque volume relié aux armes, inséré un petit papier sur lequel est indiqué le blasonnement et une notice biographique du personnage identifié. Je lui suis évidemment très redevable de ce travail.

³¹ *Loc.cit.*, p.161.

³² Germaine MEYER-NOIREL, *op. cit.*, p.35

³³ « (...) Au début du XVII^e siècle, les ex-libris typographiques semblent réservés aux ex-dono à cause de leurs textes assez longs. Ils sont souvent attribués à des collèges de Jésuites. S'il en est d'armoriés et de gravés, les trois-quarts sont des étiquettes typographiques ». Germaine MEYER-NOIREL, *op. cit.*, p.36

indiquent parfois leur profession : « don M.Tanant, juge de paix, à la ville de Compiègne », « don M.Dupré secrétaire de la mairie de Compiègne, mars 1843 », « don M.Loudier ancien marchand tanneur à la bibliothèque de Compiègne, 1^{er} janvier 1840 », d'autres non : « don de M. de Saint-Maurice à la bibliothèque de la ville de Compiègne, 1836 » (M. de Saint-Maurice, si c'est de celui-là qu'il s'agit, était le conservateur de la bibliothèque – c'est sans doute pour cela qu'il ne juge pas utile d'indiquer sa profession). Les donateurs aiment indiquer la date précise de leur don : « don de M.Barbier à la bibliothèque de sa ville natale, 28 avril 1899 », « don de M.Mollot à la bibliothèque communale de Compiègne, 6 août 1878 ». Certains ex-dono sont très elliptiques, ce qui ne facilite pas l'identification du donataire : « don Porrée 1953 », voire, sur plusieurs ouvrages, la simple et déroutante annotation « don ».

Lorsqu'ils effectuaient des dons numériquement importants, les donataires faisaient imprimer des ex-dono sous forme de vignettes : « don Amédée de Pommery à la bibliothèque de la ville de Compiègne, 1882 », ou de cachet apposé sur la page de titre « legs Pierre Sauvage 1876 », « Société historique Legs Sorel 1902 ».

Au XIX^e siècle, il semblerait d'ailleurs que les termes « don » et « donation » soient synonymes et que, autant dans les ex-dono que dans les registres d'entrée, « donation » soit employé dans le sens générique de « don », sans la signification juridique particulière que l'on entend aujourd'hui. C'est ainsi que l'on peut lire : « donation M. A.J. Viaud, inspecteur de l'Instruction publique, 1869 ».

Quelques rares cas concernent des ex-dono de l'auteur lui-même à la bibliothèque – il s'agit d'auteurs compiégnois comme Ferdinand Bac ou Albert Robida. Ces ex-dono de l'auteur prennent parfois la forme d'une longue lettre, qui tient plus de la dédicace quelque peu ampoulée et satisfaite que d'un don motivé par l'amour des livres ou le souci de la bonne marche de la bibliothèque³⁴.

Des indications de second degré de provenance ne sont pas toujours exploitables, soit qu'ils concernent des personnages qui demeurent inconnus : « envoi de l'auteur à Louis Camus », soit qu'ils soient trop imprécis parce qu'ils n'indiquent

³⁴ Ainsi la généalogie d'un certain Robert Hérouguelle d'Amiens, reliée aux armes de la maison d'Amiens, contenant une lettre de l'auteur au directeur de la bibliothèque de Compiègne datée du 20 juin 1937, faisant don de son œuvre tout en faisant remarquer qu'elle est d'une grande valeur et que l'impression et la reliure ont été effectuées par lui à grands frais !

que des prénoms : « à mon neveu René son oncle Raymond »; bien que parfois deux degrés de provenance soient indiqués sur la page de titre, ce qui permet de retracer une partie de l'histoire du livre : « exemplaire imprimé pour M.Caplain, don Caplain 1936 », « envoi de l'auteur au professeur Servais, janvier 1952, achat de la bibliothèque à Mme Servais, octobre 1975 », « offert à Ferdinand Bac par Robida en 1902, offert à la Bibliothèque par Ferdinand Bac, août 1945 ».

1.4. Les cachets et les cotations

1.4.1. Les cachets

Les cachets apposés sur les livres peuvent être tout à la fois des moyens d'identification de provenance comme des moyens de datation.

Sont considérés ici comme cachets uniquement les cachets marques de bibliothèques, et non les cachets comme simple support technique d'ex-libris ou d'ex-dono, déjà abordés.

Plusieurs bibliothèques ont participé à l'accroissement de la bibliothèque municipale de Compiègne : ainsi les livres issus du Palais portent-ils les cachets « Bibliothèque du Palais – Compiègne » ou « Bibliothèque du Château de Compiègne » et certains « Bibliothèque particulière du Roi » ou « Bibliothèque du Roi – Compiègne – Cabinet de l'Empereur », ou encore « Cabinet de sa Majesté l'Empereur et Roi », ce qui correspond à une pièce spécifique du château qui abritait le cabinet de lecture des souverains. La provenance antérieure de ces livres est indiquée également : « Bibliothèque de la Couronne – Versailles », « Bibliothèque du Château – Versailles », « Bibliothèque du Roi – Trianon », « Bibliothèque du Château de Rambouillet », ou encore « Bibliothèque du Prytanée ». Certains de ces ouvrages sont passés alternativement dans plusieurs de ces bibliothèques, et leurs pages de titres sont parfois recouvertes de cinq ou six cachets de tailles et de couleurs différentes (même si l'on peut noter que le cachet « Bibliothèque du Palais – Compiègne », le plus petit et le plus modeste dans son aspect, n'est jamais apposé sur la page de titre mais toujours sur la page du début du corps du texte. C'est sans doute parce que c'est le plus récent – le château royal de Compiègne devient Palais Impérial en 1810, après d'importants et de

somptueux travaux d'agrandissement effectués par Napoléon Ier – le bibliothécaire du Palais a peut-être délibérément choisi de ne pas surcharger encore plus les pages de titres. En plus de tous ces cachets, tous les ouvrages provenant du Palais portent le cachet « Bibliothèque du Palais – Dépôt de l'État – 1891 », cachet rond dont l'intérieur, vide, porte un numéro d'inventaire manuscrit.

Antoine Vivenel possédait une édition des *Œuvres Complètes* de Voltaire, provenant de la Bibliothèque de la Malmaison, et en portant donc le cachet : il en a fait don à la bibliothèque.

On rencontre quelques livres portant le cachet de la Bibliothèque de Chartres « Bibliothèque publique de Chartres », qui avait offert des ouvrages à la Bibliothèque de Compiègne dans les années 1920, pour renflouer les fonds qui avaient subi d'importantes pertes dues aux destructions de la Première Guerre Mondiale.

Les autres cachets sont ceux de la bibliothèque municipale de Compiègne, qui, en deux siècles, ont bien évidemment varié au fil des années, et permettent de situer approximativement la date d'entrée du livre dans la bibliothèque. Les premiers cachets, qui semblent avoir servi une bonne partie du XIX^e siècle, représentent les armoiries de la Ville de Compiègne – ils ne contiennent ni texte ni mention aucune de la bibliothèque – et l'encre est toujours rouge. Au début du XX^e siècle, un cachet spécifique à la bibliothèque apparaît, qui subit peu de variations au cours des décennies – c'est surtout la qualité de l'encre qui change, elle est de plus en plus tenace, grasse, et a tendance à transpercer les feuilles lorsque celles-ci sont fines, ou au contraire à baver lorsque le papier est épais ; ainsi le papier glacé de certains livres d'artistes achetés dans les années 1960-70. Depuis 2004, les bibliothécaires apposent sur les livres qui entrent dans la Réserve (ils sont peu nombreux) un timbre sec représentant le nouveau logo du réseau des Bibliothèques de la Ville de Compiègne.

1.4.2. Les cotations

Elles ont, elles aussi, varié au fil des années et de l'histoire de la bibliothèque. Les livres issus de l'abbaye portent une cotation alphanumérique qui était sans doute celle des moines, dont le fonctionnement était sans doute le même que celui de la plupart des bibliothèques religieuses, la lettre désignant une armoire et le chiffre

l'étagère sur laquelle se trouve le livre. À partir de 1806, les ouvrages sont identifiés par un numéro d'inventaire reporté sur un registre, et contiennent également une cotation alphanumérique, dont je n'ai pas saisi dans un premier temps la signification³⁵. Au début du XX^e siècle, on semble coter les livres d'abord par format et ensuite par ordre d'entrée, ce qui est assez malaisé à identifier. Ce système plutôt confus est abandonné dans les années 1930 et le conservateur d'alors reprend une cotation basique par numéro d'entrée. Juste après la Seconde Guerre Mondiale, on recommence à coter par format. Dans les années 1950 et 1960, on adopte une cotation nouvelle mais très parlante indiquant l'année d'entrée du livre et son ordre d'entrée dans l'année en question. Le système de cotation, pendant un siècle et demi, semble donc changer au gré du renouvellement des bibliothécaires, semble-t-il sans grand souci de transmission ni d'homogénéité des pratiques.

Ce n'est qu'à partir des années 1960 et de l'arrivée du conservateur qui restera jusqu'en 2000 à la bibliothèque de Compiègne qu'une cotation rationnelle et spécifique aux imprimés de la Réserve est adoptée. Le classement préconisé alors par le Ministère était de ranger et de coter les ouvrages par siècle puis par format, toutes les cotes étant introduites par RES ; les livres les plus précieux du fonds local sont, eux, insérés dans la Réserve à ce moment, assortis d'une cotation RES LOC. Les formats représentés sont les folio, les quarto, les octavo et in-16, ainsi abrégés : F°, 4°, 8°, 16°. Les cotes sont donc de type : RES XVI 8° 14. Le numéro d'ordre ne correspond pas au numéro d'entrée, puisqu'il s'agissait de coter des livres présents depuis fort longtemps. L'ordre dans lequel les ouvrages ont été agencés est donc aléatoire (aucune logique n'y a prévalu), hormis bien sûr pour ceux qui sont entrés ensuite. Les manuscrits sont cotés VdC (Ville de Compiègne), suivi d'un numéro qui est peu ou prou un numéro d'entrée depuis au moins un siècle puisque cette cotation était déjà en vigueur lors du premier volume du *Catalogue Général des Manuscrits* de 1894. Certains manuscrits ayant disparu de

³⁵ les anciens conservateurs et membres de la Société historique non plus. S'agit-il d'une cotation de provenance ? Peut-être : le dernier jour du stage d'étude (!), le 24 novembre, j'ai découvert par hasard aux Archives Municipales plusieurs feuilles disposées parmi d'autres, faisant état de la situation de la Bibliothèque de Compiègne au 7 août 1837, par champs de la connaissance comme il était alors d'usage (sciences et arts, théologie, jurisprudence, belles-lettres, voyages et géographie, histoire, journaux – il faut sans doute entendre périodiques), et divisés par provenance, chacune étant désignée par une lettre de l'alphabet, correspondant à un lieu d'achat ou à un donateur : en tout, 23 provenances y sont énumérées. Pour la plupart il s'agissait de provenances que j'avais déjà identifiées, ces listes étant en quelque sorte des tables des matières des registres d'entrée ; elles ne contiennent d'ailleurs aucune date. Elles m'ont paru intéressantes sur le plan bibliothéconomique, je les reproduis en annexe.

la bibliothèque au cours du XX^e siècle pour diverses raisons (faits de guerre et destructions, vols), il y a quelques années des acquisitions ont été insérées à la place des manuscrits disparus ; si cette pratique a eu comme objectif, légitime, de « boucher les trous », elle a comme inconvénient majeur d'invalider l'ordre d'entrée que représente la cotation, et de falsifier certaines entrées des suppléments du *Catalogue Général des Manuscrits* qui sont antérieurs à ces modifications. L'Enfer n'est quant à lui pas coté comme un fonds spécifique ; certains des ouvrages le constituant gardent la cote qui était la leur avant qu'ils soient extraits du fonds général pour être mis dans l'Enfer, en 2000.

1.5. Les traces laissées par les anciens bibliothécaires

Ce sont des marques de provenance bien moins fréquentes que les précédentes puisque de l'initiative des bibliothécaires, sans volonté normative ni systématique comme peut l'être une cotation ou comme pouvaient l'être les marques d'appartenance aux siècles passés. Elles sont donc plus de l'ordre de l'anecdotique, mais permettent parfois de retrouver des indications très intéressantes.

Elles sont parfois révélatrices, sinon de la personnalité, du moins d'une vision de la conservation et de la transmission, des conservateurs et bibliothécaires successifs. Ainsi le conservateur resté en poste de 1960 à 2000 a-t-il eu à cœur d'indiquer sur chaque livre entré à son époque la date d'entrée et la provenance, l'éditeur et parfois le prix pour les acquisitions, le nom du donateur et parfois les circonstances du don pour les livres entrés par ce biais ; ce qui a bien sûr grandement facilité mon travail.

Certains ouvrages entrés au début du siècle possédaient, insérée entre les pages, leur facture, oubliée là ou laissée volontairement.

Pour les dons provenant de personnages importants, l'ex-dono est parfois accompagné d'un complément d'information rajouté par le bibliothécaire : ainsi pour un ouvrage offert à la ville de Compiègne en 1893 par le sculpteur Fournier-Marneuf, on peut lire sur la page de titre « cf. délibération du Conseil Municipal du 17 février 1893 acceptant le don et votant des remerciements ». Certains

ouvrages sont accompagnés d'une fiche sur laquelle sont portés le prix et l'adresse du libraire. Parfois c'est un ouvrage qui donne des renseignements sur un autre : « acheté fin janvier 1935 à M. R. Neuveu d'Issoudun, en même temps que le petit volume de Nicolas Barthélémy, *Apologie du banquet sanctifié de la veille des rois* », lequel volume ne porte, lui, aucune indication : sa provenance ne pouvait s'établir que par le hasard de la rencontre avec son contemporain.

Certains indices tiennent plus de l'anecdote et ne sont pas tellement exploitables : j'ai ainsi retrouvé dans un ouvrage un bulletin de vote pour les élections municipales de Compiègne de 1935 : a-t-il été oublié par un donateur ou le bibliothécaire ? Rien ne le dit.

On peut dire un mot de la reliure de certains ouvrages, commanditée par la bibliothèque : certains livres portent une reliure « Ville de Compiègne », et les factures de relieurs que j'ai retrouvées dans les archives permettent de les dater des années 1900. Si elles n'indiquent pas de provenance, elles prouvent au moins que les livres concernés étaient déjà là au début du siècle, et que le soin qu'on leur a alors porté signifie que, déjà, on les considérait comme précieux.

On a donc énuméré et décrit ici les marques d'appartenance et de provenance qu'il est possible de voir dans les livres de la Réserve de la bibliothèque de Compiègne. Elles sont nombreuses et diversement exploitables, et la provenance qu'elles peuvent indiquer n'est pas forcément certaine. D'où la nécessité de continuer, ou de confirmer, ces informations, en allant chercher dans d'autres sources que l'objet-livre lui-même.

2. Les sources extérieures au livre

Elles concernent surtout les archives et les catalogues. Je les ai utilisées la plupart du temps comme des compléments d'information plus que comme de véritables sources d'indication de provenance.

2.1. Les différents catalogues

À la différence de la majeure partie des fonds patrimoniaux conservés à la bibliothèque de Compiègne (plusieurs dizaines de milliers de documents, provenant notamment de la bibliothèque du Palais), la Réserve précieuse est fort bien cataloguée et signalée.

Le catalogue, pour le moment sur fiches, de la Réserve, a été établi en 1962 en même temps qu'a été entreprise la cotation des ouvrages. Il a été réalisé, sous l'égide du conservateur, par une sous-bibliothécaire bénévole, et a pris plusieurs mois. Les fiches sont classées par ordre alphabétique d'auteur, même si quelques ouvrages ont plusieurs entrées, à l'illustrateur notamment lorsque celui-ci est célèbre (ainsi les *Fables* de la Fontaine illustrées par Oudry, ou plusieurs ouvrages illustrés par Albert Robida). La provenance de l'ouvrage est parfois indiquée sur la fiche lorsqu'elle est évidente ou considérée comme importante : c'est le cas des livres du Palais, aisément identifiables du fait de l'opulence des cachets sur les pages de titres, et des livres provenant de l'abbaye. Quelques-uns des livres de la Réserve manquent à ce catalogue : d'inévitables oublis, et les quelques livres entrés ces dernières années. Ce catalogue sur fiches est en cours de rétroconversion informatique. Les ouvrages des XV^e (la Réserve de Compiègne compte 6 incunables) et XVI^e siècles ont été catalogués informatiquement ces dernières années par l'agence régionale de coopération, et les notices versées dans une base d'ouvrages patrimoniaux des bibliothèques de Picardie³⁶.

Les manuscrits sont bien entendu décrits dans les différents volumes du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Le premier catalogue a été réalisé en 1894 et compte 85 titres, deux suppléments ont rendu compte de l'enrichissement du fonds au cours du XX^e siècle, le dernier date de 1971. Depuis, les entrées de manuscrits ont été consignées dans un registre d'entrée soigneusement tenu ; le dernier manuscrit est entré en 2001. La provenance, lorsqu'elle est connue, est toujours indiquée.

Les manuscrits sont par ailleurs identifiables par des tables, répertoriés sous différentes entrées (titre, auteur, sujet, parfois provenance).

³⁶ Disponible à l'adresse : <http://picasco.c3rb.fr/worweb.dll?> [consulté le 8 janvier 2006]

Certains fonds spécifiques de manuscrits font l'objet d'un catalogue distinct du catalogue général : les 44 manuscrits issus du legs de Jacques Mourichon sont décrits dans le catalogue établi à la suite du legs de plus de 4000 titres entrés en 1988 ; les manuscrits du fonds Léré, entrés en 1836, documentation encyclopédique sur le Compiégnois tels des plans, gravures, et dessins, sont précisément classés et décrits dans le Catalogue général des manuscrits du Fonds Léré, réalisé en 2002³⁷.

La numérisation du *Catalogue général des manuscrits* et de ses suppléments est en train d'être effectuée par la Direction du Livre et de la Lecture, sa mise en ligne est une question de mois, peut-être d'années.

2.2. Les archives de la bibliothèque

Plusieurs mètres linéaires d'archives concernant la bibliothèque municipale de Compiègne depuis sa création ont été conservées et pour partie envoyées aux Archives municipales il y a quelques années. Elles ne sont pas classées ; celles qui sont conservées aux Archives municipales, sous la série 2R, sont décrites. Elles constituent évidemment une source d'information très riche, même si leur dépouillement n'est pas toujours aisé, et constitue en quelque sorte un dernier recours pour les ouvrages ne possédant ni ex-libris, ni ex-dono, ni numéro d'entrée, parfois même ni cachet. On y trouve : des factures de livres, des listes d'entrées de livres, des registres d'entrée et de prêt, des informations sur certains legs, des lettres de donateurs, des rapports d'activité, ainsi qu'une foule de documents divers tels que les lettres des conservateurs s'adressant au Maire, et réciproquement, au cours des deux siècles passés, des papiers relatifs à l'évacuation de la bibliothèque pendant la Première Guerre Mondiale, puis la Seconde, des traces des relations, parfois houleuses, entre la bibliothèque du Palais et la bibliothèque municipale, etc... .

La richesse des archives est telle qu'il faudrait sans doute plusieurs mois pour les dépouiller pleinement, les classer, et venir à bout de toutes les indications qu'elles contiennent. J'ai essayé, dans le temps qui m'était imparti et en y faisant des

³⁷ Par Marie Bardet, conservateur du patrimoine, sous la direction de Michel Marion, alors directeur de la bibliothèque de Compiègne. Ce catalogue, réalisé de façon remarquable, de plusieurs centaines de pages, reprend et décrit pièce par pièce l'ensemble des liasses de manuscrits qui constituent le fonds Léré.

recherches très ciblées, d'en tirer le maximum de renseignements possibles. Il y en a sans doute encore à découvrir.

2.3. Les documents de la Société historique de Compiègne

Compiègne, de même que la plupart des villes de province, abrite une Société historique dont l'histoire est à bien des égards étroitement liée à celle de la bibliothèque municipale – ne serait-ce que parce que la bibliothèque est le siège de l'association, qu'elle en conserve les collections et que les érudits locaux, peu nombreux, étaient et sont encore attachés à l'une et à l'autre institution, qui constituent deux hauts-lieux culturels incontournables de Compiègne. Toutes deux ont en effet, depuis sa création en 1868, toujours été proches : les conservateurs étaient souvent membres de la S.H.C. (ils le sont, de droit, depuis quelques années), et la S.H.C., au XIX^e siècle tout au moins, a souvent pris part aux destinées de la bibliothèque, quand elle n'y a pas présidé³⁸. La plupart des donateurs (mais surtout les légataires³⁹) du XIX^e siècle, et du XX^e siècle dans une moindre mesure, étaient membres de la Société historique, et les procès-verbaux et bulletins de celle-ci permettent de retrouver des traces de ces dons, ainsi que de nombreux éléments d'histoire de la ville évoquant directement ou indirectement celle de la bibliothèque.

La Société historique de Compiègne publie, annuellement depuis sa fondation, un bulletin, et publiait au XIX^e siècle des procès-verbaux relatant dons d'ouvrages, compte-rendus des séances mensuelles, arrivée de nouveaux membres (par cooptation), décès de certains. Elle publie également, à un rythme moins régulier, des petites monographies sur des thèmes locaux et organise, en collaboration avec la bibliothèque, des colloques. Tous ces documents sont conservés à la bibliothèque.

³⁸ Le *Catalogue général des manuscrits* de 1894 est ainsi rédigé par le Comte de Marsy, secrétaire de la Société historique, et non par le conservateur d'alors. Ce même Marsy est également le « fondateur » de la Réserve. On peut se demander ce qui a poussé le conservateur à déléguer des tâches d'une importance telle.

³⁹ Il semble qu'il ait été d'usage, pour le président de la Société historique, et pour ses membres dans une moindre mesure, de léguer ses ouvrages à la bibliothèque municipale. Plusieurs l'ont fait : le Comte de Marsy, Xavier de Bonnault d'Houët, Jacques Mourichon,...

La plupart des donateurs, légataires, détenteurs d'ex-libris ou personnages désignés par les ex-dono, ont pu être identifiés en cherchant dans les documents de la Société historique.

2.4. Les archives orales

Un des aspects de mon travail d'établissement de l'histoire de la Réserve précieuse de la bibliothèque de Compiègne consistait à rencontrer les érudits locaux membres de la Société historique, qui ont vécu et suivi toute la vie de la ville, et de sa bibliothèque, depuis l'après-guerre. C'est tout un pan de l'histoire de la bibliothèque de ces cinquante dernières années, nulle part écrite, que je ne pouvais découvrir que dans la mémoire de ces personnes dont certaines sont âgées et dont il importait de consigner les souvenirs⁴⁰.

Le président de la Société historique, M. François Callais, m'a surtout été d'une aide infiniment précieuse pour tous les renseignements concernant l'histoire de Compiègne et les nombreux noms de personnes mentionnées sur les ex-libris manuscrits, que je n'aurais sans doute jamais pu identifier autrement, ainsi que pour les dons et legs des notables compiégnois de ces cinquante dernières années qu'il a, pour la plupart, connus.

Mme Brigitte Sibertin-Blanc Durand, ancien conservateur de la bibliothèque de Compiègne de 1960 à 1999, est la mémoire vivante de l'établissement qu'elle a dirigé pendant près d'un demi-siècle ; c'est elle qui a donné à la Réserve l'importance et la visibilité qu'elle a aujourd'hui, qui l'a cotée et cataloguée, qui l'a notablement complétée et enrichie. Ce sont quarante ans d'acquisitions patrimoniales qui ont eu lieu sous son égide, et dont elle a eu à cœur de me faire part⁴¹.

Les archives orales ne sont sans doute pas un moyen d'établissement de provenance homologué et répertorié dans les manuels comme le sont les ex-libris et les cachets de bibliothèques. Il faut bien sûr considérer le souvenir humain avec tout ce qu'il peut avoir de fragile, de mouvant, d'involontairement inexact, et de

⁴⁰ L'un d'eux, l'abbé Bernard Merlette, qui toute sa vie s'est intéressé aux manuscrits de la bibliothèque abbatiale, était en trop mauvaise santé pour répondre à mes questions. Les membres de la Société historique m'ont communiqué des notes qu'il leur avait fournies concernant ces manuscrits. Je les en remercie.

⁴¹ Mme Sibertin-Blanc Durand a par ailleurs publié ses mémoires en 2004, qui retracent toute sa carrière à la bibliothèque de Compiègne, et qui m'ont évidemment été fort utiles.

parfois contradictoire avec les archives écrites – bien que, sans remonter jusqu’à Platon, on sait que rien n’autorise *a priori* à faire crédit de plus de véracité à l’écrit qu’aux paroles. Je peux cependant affirmer avec certitude qu’une bonne partie de mon travail n’aurait pas pu aboutir sans les conseils, les indications et les souvenirs des personnes que j’ai rencontrées à la bibliothèque de Compiègne, et qu’une carrière entière dans une bibliothèque sera toujours plus riche d’informations que ne peuvent l’être des registres d’entrée et des catalogues, aussi bien tenus soient-ils.

3. Problèmes et difficultés

La recherche de provenance, en dépit des nombreux indices et informations qu’elle peut glaner dans et hors-les-livres, n’est cependant pas une science exacte, loin s’en faut, et est parfois un périple semé d’embûches qui n’aboutit, malgré plusieurs pistes possibles, nulle part. Il est sans doute, à cet égard, assez significatif que l’introduction du manuel de David Pearson soit en grande partie consacrée aux problèmes et difficultés qui se posent au « *student of provenance* »⁴², le peu de littérature professionnelle disponible sur le sujet n’en étant d’ailleurs pas l’écueil le plus sensible.

Il reste en effet une proportion d’environ 5% d’ouvrages – le chiffre est plus important pour les manuscrits – pour lesquels je ne suis pas parvenue à établir de provenance fiable, voire pas de provenance du tout, pour des motifs divers.

3.1. La provenance impossible

L’impossibilité d’établir la provenance⁴³ est le fait avant tout de l’absence sur l’ouvrage de toute marque d’appartenance⁴⁴, parfois même de l’absence de cachet

⁴² David Pearson, *Op. cit.*, p.8: « celui qui se livre à l’étude des provenances »

⁴³ disons, pour être honnête, « l’impossibilité à ce jour ». Rien n’exclut que quelqu’un découvre un jour la provenance de tous les ouvrages de la Réserve sans exception, notamment en dépouillant les archives attentivement.

⁴⁴ Certains possesseurs n’ont pas jugé utile d’inscrire leur nom dans leurs livres : « a separate kind of problem for the student of provenance, but one which is no less profound, centres round the extent to which owners *have* marked their books. (...) Although many owners have marked their books, for reasons of security, vanity, or both, many more have not, and countless books have passed through various hands without being marked in any way ». David Pearson, *op. cit.*, p.8: « un autre type de problème, pour qui étudie les provenances, concerne l’assiduité avec laquelle les propriétaires ont mis leur nom sur leurs livres. Bien que beaucoup l’aient fait, pour des raisons de sécurité, de vanité, ou les deux, bien

de la bibliothèque⁴⁵. C'est le cas de beaucoup de manuscrits, dont il semblerait qu'à certaines époques on ne les cotait pas et n'y inscrivait pas de numéro d'entrée. Les provenances figurent au *Catalogue général des manuscrits* toutes les fois, je suppose, qu'il a été possible de les faire figurer, et même parfois pour des manuscrits dont toute marque de provenance est aujourd'hui absente : je suis partie du principe que j'aurais du mal à découvrir plus que ce que les conservateurs précédents n'ont pas trouvé en plusieurs années de recherche.

Pour les imprimés, une source d'impossibilité d'établissement de provenance est la non-concordance des registres d'entrée avec le numéro d'inventaire : titre ne correspondant pas au numéro porté dans le registre, soit qu'il y ait eu des erreurs, des doublons, ou que le système de numérotation du registre ne soit pas le même que celui de numérotation des ouvrages. Certains registres d'entrée ont d'ailleurs disparu, et selon les époques un registre correspond à une ou plusieurs décennies : on peut donc établir, sinon la date, du moins la période, d'entrée du livre dans la bibliothèque. Le déficit d'information, dans la tenue des registres d'entrée comme dans les archives de la bibliothèque, concerne surtout la fin du XIX^e siècle (des années 1870 à 1900) et les années 1920⁴⁶. Il faut noter aussi que selon les époques, et surtout les conservateurs ou bibliothécaires, les registres d'entrée sont plus ou moins bien tenus : la plupart du temps ils le sont avec grand soin (surtout dans les premières années d'existence de la bibliothèque, qui voyaient entrer un nombre restreint d'ouvrages), mais parfois c'est loin d'être le cas.

David Pearson écrit justement : « *the student of provenance is beset by many problems. Inscriptions in books may be illegible (...). Although a bookplate might be thought to offer a more substantial target for identification than an inscription, many bookplates hide their owners' identities behind anonymity, initials, or monograms. Many marks of ownership in early books rely on heraldry, an ancient discipline whose arcane codes and terminology are not immediately accessible* »⁴⁷.

plus ne l'ont pas fait, et une quantité innombrable de livres sont passés entre beaucoup de mains sans en garder aucune trace».

⁴⁵ C'est notamment le cas d'une partie non négligeable des ouvrages de l'Enfer ; j'émet l'hypothèse que ce n'est pas un hasard. Voir partie 2.

⁴⁶ J'essaierai dans la deuxième partie d'expliquer pourquoi.

⁴⁷ David Pearson, *Op. cit.*, p.3: « quiconque étudie les provenances se trouve confronté à un certain nombre de problèmes. Les ex-libris manuscrits peuvent être indéchiffrables. (...) Bien qu'un ex-libris gravé soit susceptible d'offrir des éléments d'identification plus solides que les ex-libris manuscrits, un grand nombre d'ex-libris dissimulent l'identité de leurs propriétaires derrière l'anonymat, les initiales, ou des monogrammes. Un certain nombre de marques d'appartenance sur les livres anciens renvoient à l'héraldique, une discipline ancienne dont les codes complexes et la terminologie ne sont pas immédiatement accessibles ».

La principale difficulté des ex-libris manuscrits est en effet, outre l'indication de provenance parfois peu tangible qu'ils peuvent constituer, leur déchiffrement ; et quand bien même ils sont déchiffrés, un certain nombre d'entre eux demeurent non-identifiés⁴⁸.

Les ex-libris gravés, eux, ont presque tous été identifiés, et s'ils ne le sont pas la provenance de l'ouvrage est établie par un autre moyen. Le blasonnement des reliures aux armes, je l'ai dit, avait été effectué il y a une trentaine d'années ; les reliures armorées me sont apparues comme la marque de provenance la plus complexe et la plus délicate à appréhender, la majorité des personnages identifiés demeurant inconnus. Mais là encore j'ai pu établir la provenance par d'autres biais, en m'apercevant alors que le personnage identifié par ses armes n'y avait pas de rapport : il s'agit souvent d'ouvrages acquis lors de ventes, ou donnés par des particuliers.

3.2. La provenance niée

Il s'agit d'un phénomène heureusement marginal, mais parfois irrémédiable : « *mutilation and effacement are perennial problems* »⁴⁹. La négation de la provenance est le fait des propriétaires successifs, qui cherchaient à ne conserver que leur marque personnelle sur leurs ouvrages : d'où les ex-libris manuscrits noircis, découpés⁵⁰, arrachés, les ex-libris gravés décollés, avec parfois un ex-libris plus petit collé par-dessus. Cette pratique n'est peut-être d'ailleurs pas forcément l'apanage des propriétaires particuliers : j'ai découvert un volume (un seul !) dans lequel c'est le cachet de la bibliothèque (le cachet rouge armoré utilisé au XIX^e siècle) qui recouvre un ex-libris arraché de la page de titre⁵¹.

Je n'ai rencontré qu'un livre dont les reliures armorées avaient été lacérées, peut-être lors des saisies révolutionnaires; quoi qu'il en soit, c'est un cas unique.

⁴⁸ ou au contraire, ne le sont que trop : ainsi certains ex-libris portent-ils le nom de familles installées à Compiègne depuis plusieurs siècles. La paléographie permet de dater approximativement l'écriture, mais c'est un indice qui reste faible.

⁴⁹ David Pearson, *op. cit.*, p.4: « la mutilation et l'effacement sont des problèmes irrémédiables ».

⁵⁰ les ex-libris manuscrits découpés sont, dit David Pearson « a common phenomenon : anyone who has spent much time looking at early books will be familiar with the sight of titlepages with neat rectangular patches cut out » (*op. cit.*, p.4: « un phénomène banal: quiconque a passé du temps à observer des livres anciens est vite devenu familier de la vue de pages de titre lacérées de façon rectangulaire »). Le phénomène a beau être commun, il n'en est pas moins frustrant et rageant pour les bibliothécaires.

⁵¹ le cachet étant apposé sur un morceau de papier recollé par-dessus le trou pour essayer de le combler : peut-être le livre est-il entré à la bibliothèque déjà mutilé et les bibliothécaires ont-ils essayé de le réparer tant bien que mal : laissons-leur le bénéfice du doute !

4. Méthodologie adoptée

La Réserve précieuse de la bibliothèque de Compiègne est relativement peu importante numériquement, mais j'avais quand même un certain nombre d'ouvrages à examiner : environ 1400 titres d'imprimés et 350 manuscrits, plus 60 livres en Enfer. Le travail qui m'était demandé était d'établir une liste, titre à titre, des provenances, à savoir le mode d'entrée de l'ouvrage à la bibliothèque et sa date, ainsi que toutes les informations possibles sur les circonstances de son entrée, par exemple l'identité du donateur et la raison de son don.

Les premiers jours, j'ai tenté de m'imprégner de l'histoire de la bibliothèque, en lisant les archives les plus importantes et les documents qui avaient été mis de côté à mon intention, qui m'ont permis de saisir les grandes lignes de l'histoire de la Réserve : l'ancienne bibliothèque monastique, les saisies révolutionnaires, les grands dons et legs du XIX^e siècle, la constitution d'un fonds de livres d'artistes à partir des années 1970.

Il m'est dès le début apparu impossible de ne pas informatiser mon travail et les résultats. J'ai choisi de travailler sous MS Excel^{®52}, et j'ai créé plusieurs tableaux, listant les livres par cote (donc par siècle et par format). Il était inenvisageable, en trois mois, de saisir dans mon tableau les références de chaque ouvrage (même sous forme de catalogage à la volée, de type auteur / titre⁵³) ; je renvoie donc à l'exemplaire en indiquant le numéro de la fiche du catalogue (elles étaient déjà numérotées). Les tableaux Excel contiennent donc cinq colonnes : cote, numéro de la fiche, provenance, date d'entrée, source de l'information (ex-libris, archives, etc), et quatre pour les manuscrits dont la cote est la même que le numéro de la notice dans le *Catalogue général des manuscrits*, et pour l'Enfer dont les livres n'ont pas de cote.

J'ai commencé par les imprimés ; j'ai ensuite travaillé sur les manuscrits et ai terminé par l'Enfer.

⁵² Excel permet une navigation aisée et rapide dans le tableau pour rechercher une cote précise, de même que la fonction « Rechercher ». Il permet également de faire des statistiques et de les représenter sous la forme de graphiques.

⁵³ Je l'ai fait pour l'Enfer : les livres n'étant pas nombreux, cela ne m'a pas pris beaucoup de temps ; d'autre part j'y étais un peu obligée pour indiquer à quel livre je renvoyais, l'Enfer n'étant ni coté ni catalogué.

J'ai bien sûr commencé par le plus évident : saisir les provenances sûres, celles qui étaient consignées dans le catalogue sur fiches. Cela m'a permis, en quelques jours, d'« éliminer » environ 15% des livres. Je les ai ensuite examinés un par un, en procédant de façon chronologique⁵⁴ ; le temps d'examen du livre fut très variable selon les ouvrages : les livres portant les cachets des différentes bibliothèques du Palais voient leur provenance identifiée en quelques secondes, tandis qu'un ex-libris manuscrit peut demander un temps de déchiffrement bien plus long. Je saisisais dans mon tableau les marques de provenance, en les soumettant régulièrement aux conservateurs et aux membres de la Société historique qui m'aidaient à les identifier lorsque c'était possible. Après le dépouillement du catalogue et un premier examen de tous les livres, j'avais établi de façon certaine la moitié des provenances. J'ai alors, par hasard, retrouvé sur les rayonnages du fonds local le registre d'entrée des premières années de la bibliothèque⁵⁵, très scrupuleusement rempli, qui constituait donc une vraie mine d'informations de provenance de 1806 aux années 1860 : s'en est alors ensuivi un travail un peu fastidieux de relevé de cotes sur chaque ouvrage, afin de le retrouver dans le registre. J'ai procédé de même avec les registres suivants, jusqu'aux années 1950. Il me restait alors une grosse centaine d'ouvrages sans provenance : j'en ai saisi tous les titres et ai dépouillé les archives de la bibliothèque ; j'ai donc pour partie travaillé aux Archives municipales. Les archives contiennent surtout des listes de titres – surtout des listes d'achat ou des inventaires de legs, sur des centaines de feuillets manuscrits souvent difficilement lisibles, et bien sûr sans numéro d'identification ni cote, parfois peu exploitables : ainsi en 1820, plusieurs lettres de donateurs font état de dons à la bibliothèque de livres « sur l'histoire de France ». J'ai passé du temps à éplucher ces listes ; j'ai identifié une vingtaine de provenances, tout au plus. Il n'est bien sûr pas exclu que j'en aie laissé passer et que certaines d'entre elles soient encore trouvables. La petite centaine de livres qui reste sans provenance n'est sans doute pas sans espoir et peuvent peut-être être subdivisés en ensembles: plusieurs d'entre eux, par exemple, sont des ouvrages de médecine ou des guides pharmaceutiques, il est donc permis de penser qu'ils

⁵⁴ C'est alors ce qui me semblait le plus logique. Avec le recul, ce ne l'était pas vraiment, puisque plus on remonte dans le temps, plus la provenance est difficile à établir : les cinq incunables m'ont donné plus de travail que les 130 ouvrages du XX^e.

⁵⁵ Que personne, pas même l'ancien conservateur, n'avait jamais remarqué : il était sans doute là depuis bien des années sans que personne ne s'en soit jamais aperçu.

avaient le même possesseur. De futures recherches permettront peut-être de l'établir.

Je me suis en tout cas toujours gardée de procéder par déduction, au moins par déduction trop hâtive, et de trop me fier au contenu du livre : certains legs du XIX^e siècle étaient thématiques – tel a légué un fonds d'architecture, tel de numismatique, tel d'histoire militaire : il était parfois tentant d'attribuer à ces legs, sans autre forme de procès, tous les ouvrages d'architecture, de numismatique, d'histoire militaire que je pouvais trouver. Quoi qu'il en soit, toutes les fois où la provenance n'est pas complètement certaine, ou lorsqu'elle n'est que le fruit de ma déduction, je la mentionne comme telle dans mon tableau.

Est donc décrite ici une méthode possible de recherche de provenance, à partir de toutes les indications que le livre et ce qui l'entoure peuvent livrer, et ce que le « *student of provenance* » peut recevoir, comprendre et exploiter. L'objet-livre ne peut jamais dire plus que ce qu'il contient, et il garde parfois ses inscriptions mystérieuses pour lui, et c'est toute une large part de son passé qui demeure inconnue au bibliothécaire, parfois désarmé face à des provenances qui lui échappent.

Cela n'empêche cependant pas de retracer l'histoire de la Réserve précieuse, de sa fondation, de son accroissement et des divers épisodes qui ont ponctué son existence, que je vais exposer maintenant.

Partie 2. La Réserve précieuse des Bibliothèques de la Ville de Compiègne : héritage et évolution

Deux modes de présentation sont possibles pour relater l’histoire de la Réserve : considérer comme point de départ de cette histoire la naissance de la Réserve elle-même comme fonds distinct du fonds général, ce qui correspond aux années 1880 ; l’inconvénient majeur d’une telle présentation est qu’elle bouleverse la chronologie de l’histoire de la bibliothèque : elle oblige en effet à des retours en arrière, puisque la Réserve n’est, en somme, qu’un isolement physique de livres présents depuis longtemps et dont l’histoire est distincte de celle de l’endroit dans lequel on décida un jour de les entreposer. Cette partie sera donc plutôt écrite comme une histoire des livres de la Réserve – et l’on entendra ici Réserve au sens du fonds actuel. Si bien sûr, toutes les fois que cela est possible et que les informations disponibles le permettent, l’évolution du contenu de la Réserve, de sa localisation, de l’image qu’en ont les conservateurs successifs, sera exposée, il faut garder à l’esprit que la date d’entrée du livre, non pas dans la bibliothèque mais dans la Réserve, est bien souvent impossible à établir, puisque correspondant à des facteurs aussi intangibles que la décision, un jour, d’un conservateur, de prendre un livre et de le changer de fonds⁵⁶.

L’exposé qui suit sera donc globalement chronologique, avec parfois d’inévitables digressions, nécessaires afin de présenter les livres dans les ensembles auxquels ils appartiennent, et de ne pas se borner à une énumération, année par année et décennie par décennie, des entrées de livres dans la bibliothèque et / ou dans la Réserve. Le fil directeur de ce récit pourra être : la bibliothèque reflet de l’histoire de la ville.

⁵⁶ Cette remarque n’est valable que pour les imprimés, puisque tous les manuscrits de la bibliothèque sont en Réserve : le fait que ce soient des manuscrits, donc souvent des *unica*, leur confère leur caractère sinon précieux, du moins rare.

1. La Réserve actuelle : un héritage

L'histoire de la bibliothèque municipale de Compiègne, *stricto sensu*, remonte à son acte de naissance en 1806, mais, pour autant, cette bibliothèque ne surgit pas du néant et est l'héritage de plusieurs siècles de lectures compiégnoises, religieuses notamment.

1.1. Préhistorie de la bibliothèque : une survivance de l'ancienne bibliothèque abbatiale

La Réserve actuelle est en effet avant tout une survivance de l'ancienne bibliothèque abbatiale, survivance numériquement assez faible. Le dernier catalogue de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Corneille, rédigé en 1788⁵⁷, est aujourd'hui conservé aux Archives départementales de l'Oise. Il nous apprend que la bibliothèque comprenait 1 904 titres en 4 067 volumes, ce qui la situait à un niveau relativement modeste eu égard aux autres bibliothèques religieuses du XVIII^e siècle⁵⁸, le fonds de Saint-Corneille demeurant bien en-deçà des bibliothèques parisiennes et de celles des grands établissements de province. La bibliothèque de l'abbaye comprenait surtout des ouvrages d'histoire, notamment d'histoire ecclésiastique ; les sciences et la géographie étaient assez peu représentées. Les moines possédaient également des volumes de l'Encyclopédie méthodique de Panckouke, ainsi que des dictionnaires, et des textes de Rousseau et de Rabelais, qui témoignent d'une certaine ouverture d'esprit des religieux vers les idées de leur temps⁵⁹. Didier Masseau conclut ainsi son étude : « dans les limites de leurs richesses et à l'échelle d'une ville, ces religieux, qui jouissaient d'un incontestable prestige local, ne constituaient donc pas un "isolat culturel" rétrograde. Si le catalogue de leur bibliothèque confirme le maintien d'une

⁵⁷ Les saisies révolutionnaires étant survenues à Compiègne en 1792, on peut considérer que ce catalogue est le reflet presque exact du contenu de la bibliothèque à ce moment, hormis les quelques accroissements qui ont pu avoir lieu entre 1788 et 1792.

⁵⁸ Ces informations proviennent d'un article de Didier Masseau, historien ayant travaillé sur le catalogue de 1788 comme base d'étude sur la lecture au XVIII^e siècle. Cf. : « Un témoignage sur la lecture au XVIII^e siècle : la bibliothèque de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne d'après son catalogue de 1788 », *Annales historiques compiégnoises* n°32, hiver 1985-86, p.3-10

⁵⁹ Didier Masseau distingue deux secteurs dans le contenu du catalogue : un « secteur révélant le poids de la tradition », et un « secteur manifestant une ouverture », ce dernier étant bien sûr moins représenté, mais non négligeable

tradition érudite bi-séculaire, une ouverture sensible en direction d'ouvrages contemporains reflète leur insertion dans le milieu des élites laïques »⁶⁰.

De ces 1 900 titres saisis à la Révolution, n'en demeurent aujourd'hui que 70 dans la Réserve : une survivance maigre, mais, dans ses proportions, assez représentative des lectures des moines. Les ouvrages traitant de religion sont les plus nombreux, de même que les livres d'histoire ; on trouve quelques livres de géographie et de voyages, de sciences et techniques, d'art et d'archéologie, peu de littérature et de philosophie, un seul de médecine, de droit, de sciences naturelles et de langues. L'*Encyclopédie* de Panckouke, elle, a disparu. Ces livres possèdent l'ex-libris gravé ou manuscrit de Saint-Corneille, certains portent leur appartenance à la Congrégation de Saint-Maur. Deux volumes sont reliés aux armes de Simon le Gras, abbé de Saint-Corneille, un autre porte les armoiries de l'abbaye. Le reste de la bibliothèque abbatiale est, dans sa majorité, toujours conservée à la bibliothèque de l'École des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne, les manuscrits étant, pour leur part, toujours à la Bibliothèque nationale. Sans doute certains d'entre eux ont-ils été perdus, vendus, détruits lors des saisies révolutionnaires.

1.2. Les saisies révolutionnaires : naissance de la notion de bien commun, oublis et disparitions

Les saisies révolutionnaires détruisent des bibliothèques pour en créer d'autres. Dans un Compiègne rebaptisé Marat-sur-Oise, elles ont lieu en 1792. Les maisons religieuses sont fermées progressivement, et les livres issus des confiscations sont transférés au Palais, sous la responsabilité du citoyen Poullétier⁶¹ : la bibliothèque Saint-Corneille était à l'évidence la plus importante et la plus riche du district. Les livres sont entreposés dans un endroit⁶² du Palais proche du Collège et c'est à ce moment-là que le sort des livres de l'abbaye va rencontrer celui des livres du

⁶⁰ *loc.cit.*, p.10

⁶¹ J'ai trouvé ce renseignement dans une monographie sur Compiègne écrite en 1842, *Compiègne historique et monumentale*, de Lambert de Ballytier, tome 1, p.355. Plusieurs livres de la Réserve portent l'ex-libris gravé de Poullétier, « gendarme de la garde ordinaire du roi à Compiègne ». Par quelle entremise ses livres personnels se sont-ils joints à ceux de la future bibliothèque municipale ? je n'ai pas réussi à le découvrir.

⁶² selon les sources, il est question d'un « pavillon d'angle du château » (P.Henrion, *Le lycée de Compiègne*, Chauny, 1950, p.60), d'« une des salles du Palais » (Marie de la Motte-Colas, texte cité), d'« un appartement du Palais » (E.Coët, *Tablettes d'histoire locale*).

Collège, et donner une explication à la présence de livres provenant du Collège dans l'actuelle Réserve.

1.2.1. De la Révolution à l'Empire : le destin chaotique des livres confisqués

Dom Lalondrelle, Claude-Louis de son prénom, bénédictin de Saint-Corneille, principal du Collège de 1781 à 1807, obtient la garde du dépôt des livres, qui contenait et les livres du Collège, saisis également, et les livres de l'abbaye, ainsi que les livres issus des biens des émigrés. En 1794, un décret de la Convention⁶³ institue une bibliothèque publique par district sous la responsabilité des communes. Un recensement des livres est alors opéré par un certain M.de Pronnay sans doute sous le contrôle de Lalondrelle. En 1796, un certain M.de Meaux est qualifié de « garde de la bibliothèque », avant d'être élu maire de Compiègne en 1802. Certains livres de la Réserve portent des ex-libris manuscrits ou gravés sur lesquels on peut lire les noms « Depronay » et « de Meaux » : s'agit-il de dons, d'oublis, de mélanges involontaires des livres personnels des apprentis bibliothécaires avec ceux dont ils avaient la charge, les livres ne nous le disent pas. Le dépôt de livres ne reste pas longtemps en l'état : en 1797 sont restitués aux émigrés de retour d'exil leurs bibliothèques, notamment celle du château de Hautefontaine au marquis de la Tour du Pin, ministre de la Guerre – ces volumes avaient appartenu pour la plupart à l'archevêque de Narbonne dont ils portaient les armoiries⁶⁴ : voilà sans doute l'origine d'un des livres de la Réserve portant un ex-libris gravé « archevêque et prélat de Narbonne », passé à travers les mailles du filet du marquis, et toujours présent à l'ouverture de la bibliothèque municipale, en 1806.

⁶³ Décret du 8 Pluviôse an II (27 janvier 1794)

⁶⁴ j'ai trouvé ces renseignements dans un fascicule manuscrit, non signé, retraçant l'histoire de la bibliothèque de Compiègne de 1806 à 1895, datant donc sans doute des années 1900. Les informations qui y figurent proviennent sans doute d'archives locales relatives aux saisies et de diverses monographies publiées au XIX^e siècle sur l'histoire de Compiègne.

1.2.2. Bibliothèque, Collège, Prytanée : emprunts des uns, oublis des autres

En 1800 le Prytanée de Liancourt⁶⁵, institution destinée à donner une instruction gratuite aux enfants de militaires tués sous les drapeaux, s'installe au château et devient en 1803 École des Arts et Métiers. Le directeur d'alors se fait remettre la clé du dépôt de livres ; Lalondrelle étant autorisé à emporter les livres du Collège, et certains des livres de l'abbaye qu'il « soustrait » du fonds entreposé au Palais, pour les emmener dans sa bibliothèque personnelle. Les passages des différents textes rédigés ces deux derniers siècles sur l'histoire et la naissance de la bibliothèque municipale se montrent toujours assez embarrassés sur ce point : les livres de Saint-Corneille resteront chez Dom Lalondrelle jusqu'à sa mort en 1807, et ne réintègrent la bibliothèque municipale qu'en 1820, sous forme de donation effectuée par ses héritiers⁶⁶.

L'École des Arts et Métiers quitte Compiègne en 1806, emportant avec elle bon nombre d'ouvrages provenant de l'abbaye, mais laissant aussi derrière elle, volontairement ou non, quelques livres portant le cachet de la Bibliothèque du Prytanée, présents aujourd'hui dans la Réserve ; l'un deux est resté au Palais : il porte le cachet « dépôt de l'État, 1891 » et n'intègre la bibliothèque municipale qu'à cette date.

La vingtaine d'année qui sépare la destruction des bibliothèques de l'Ancien Régime et la création des bibliothèques municipales, avec bien souvent les mêmes ouvrages, est donc à Compiègne une période tourmentée, où bien des choses peu réfléchies ont lieu dans la précipitation, sans grand encadrement de la part des tutelles naissantes, et où les actes individuels ont parfois bien plus de conséquences que des instructions données en haut lieu et dont l'exécution effective est parfois bien relative. Cette période est aussi celle où la bibliothèque municipale à naître constitue son fonds primitif avec des ensembles d'ouvrages

⁶⁵ Ville de l'Oise, située à une vingtaine de kilomètres au sud de Compiègne

⁶⁶ qui ont donc mis plus de dix ans à rendre les livres autrefois « empruntés » par Dom Lalondrelle : nul doute que leur décision a été mûrement réfléchie... Tous les textes sur l'histoire de Compiègne saluent l'honnêteté de la famille Lalondrelle, Claude-Louis ayant permis aux livres de Saint-Corneille de rester à Compiègne et de ne pas partir à Châlons-sur-Marne. Certes. Il n'en reste pas moins que la restitution, en 1820, a lieu alors que le bibliothécaire est ancien professeur du Collège, et avait donc peut-être eu vent de la substitution opérée jadis par son ancien collègue : il est permis de penser que c'est à sa demande, voire sous sa pression, que les livres réintègrent la bibliothèque.

d'origines bien diverses : quelques livres de l'abbaye, un peu plus du Collège, ainsi que quelques prélèvements opérés ça et là.

2. Les débuts de la bibliothèque municipale

2.1. 1806 : acte de naissance de la bibliothèque

Quelle idée peut-on se faire de la bibliothèque municipale de Compiègne à son ouverture officielle ? Les historiens compiégnois ne sont guère élogieux, le fonds primitif, s'il était un héritage, étant plus un dépôt tronqué et informe de différentes provenances – celle de l'abbaye n'étant même pas représentée – qu'un fonds rationnellement construit au sens où l'entend la bibliothéconomie actuelle. « Cette nombreuse collection constituée au Palais, qui aurait pu devenir un objet très important pour la ville, se trouva, par ses plusieurs triages et divisions, enfin réduit à rien car le peu de livres qui restèrent à la disposition de l'École nationale [des Arts et Métiers] furent dépouillés, perdus ou emportés, et on n'a trouvé, après son départ, qu'un rebut sans autre prix que celui qui pouvait résulter de son poids »⁶⁷.

Les officiers municipaux, en 1806, font transporter du Palais à la « maison commune », l'Hôtel de Ville, tous les volumes qu'ils peuvent recueillir : ils les y entreposent au second étage, dans une vaste pièce restant à aménager, en haut d'un escalier en colimaçon assez raide. La bibliothèque municipale restera là jusqu'en 1959.

La bibliothèque publique devient municipale, et le soin en est confié à Esmangard de Bournonville, qui classa les volumes et en dressa un catalogue, dont on ne possède plus trace aujourd'hui ; il y est fait allusion dans le catalogue rédigé en 1837, qui désigne par « catalogue » sans doute celui de 1806 : 1828 titres sont ainsi recensés à la bibliothèque lors de son ouverture. Un certain nombre sont aujourd'hui dans la Réserve, sans que leur provenance exacte ait pu être établie : si certains proviennent du Collège, d'autres de différentes communautés religieuses confisqués lors des saisies, la majorité n'a aucune marque d'appartenance et le fait qu'ils soient présents à l'ouverture de la bibliothèque n'a pu être établi qu'au

⁶⁷ Marie de la Motte Colas, texte cité. Elle-même cite Gaspard Escuyer, auteur d'une histoire manuscrite de Compiègne

moyen de leur cote. Un seul volume, dans l'Enfer, a sa reliure aux armes lacérée – mutilation peut-être consécutive des saisies, due à la volonté révolutionnaire de détruire les signes et symboles de noblesse ; mais cet ouvrage n'est pas coté alors qu'il semble qu'en 1806 tous les livres l'aient été scrupuleusement ; cette hypothèse ne se vérifie donc peut-être pas.

2.2. 1806-1836 : vers un budget d'acquisition

Née en 1806, la bibliothèque municipale de Compiègne mettra trente ans à obtenir des crédits d'acquisitions : autant dire que son rythme d'accroissement est dans ses débuts assez faible, et que le travail du premier conservateur est sans doute plus consacré au traitement des livres présents qu'à leur augmentation quantitative.

L'événement le plus important de ces années est assurément la « restitution » des livres de l'abbaye Saint-Corneille par la famille Lalondrelle, qui fait s'accroître le fonds d'une centaine de volumes⁶⁸.

L'examen du premier catalogue fait apparaître des livres dont la date de publication est postérieure à 1806 : ils sont donc forcément entrés dans les premières années de la bibliothèque, sans doute par don. Les archives de la bibliothèque indiquent en effet que « le bibliothécaire n'avait pas trop présumé du patriotisme de ses concitoyens en appelant leur attention »⁶⁹, signe qu'Esmangard de Bournonville, s'il n'avait pas de budget pour cela, n'était pas moins soucieux de l'accroissement de son fonds. En 1810, le général Seroux d'Agincourt, retiré à Compiègne après avoir parcouru l'Europe en dessinant tous les édifices rencontrés, fait don à la bibliothèque de son importante *Histoire de l'art par les monuments*, en 24 volumes ; cet ouvrage ne figure pas aujourd'hui dans la Réserve⁷⁰.

Ces trois premières décennies d'existence de la bibliothèque sont en fait aussi calmes que le contexte politique de la France est agité, et les sources disent que « la bibliothèque reste quelque temps dans l'oubli ». Et s'il n'y a pas de budget

⁶⁸ Il fallut une ordonnance royale, datée du 6 juin 1821, par le roi Louis XVIII, pour autoriser la municipalité à entrer en possession de ce legs qui fut déposé à l'Hôtel de ville.

⁶⁹ Fascicule manuscrit d'histoire de la bibliothèque

⁷⁰ A-t-il disparu ? ou n'a-t-il pas été mis dans la Réserve, ce qui semble étrange étant donnée sa valeur ?

d'achat de livres, la Ville verse tout de même, à partir des années 1820, 50 francs pour la reliure des livres en mauvais état, et 100 francs au bibliothécaire⁷¹.

Dans les années 1830, le Maire semble porter attention à la bibliothèque de sa ville puisque, estimant qu'elle « laissait beaucoup à désirer sous le rapport du classement », nomme une commission « chargée de mettre de l'ordre et de la méthode ». On peut voir là les débuts d'une conception rationnelle du fonds de la bibliothèque, puisque les séries incomplètes sont complétées, et les doublons échangés ; ce système d'échange étant mis en place avec la bibliothèque du Collège. C'est ainsi que certains ouvrages présents aujourd'hui dans la Réserve portent un cachet « réformé et échangé par la Commission », et que certains titres proviennent de l'abbaye pour un volume, et du collège pour les autres. Les membres de cette commission sont des conseillers municipaux, MM.de Crouy, de Monchy et de Cayrol, dont les ex-libris se retrouvent sur certains livres de la Réserve actuelle : ils ont donc participé à l'accroissement du fonds, non pas seulement au moyen de la commission d'échange, mais également par des dons personnels.

3. Le premier siècle de la bibliothèque : petits achats et grands legs

3.1. 1836 : premier budget d'acquisition

La bibliothèque obtient en 1836 son premier budget d'acquisition. Il est intéressant de remarquer que ce n'est pas le bibliothécaire qui le demande mais le Maire qui en fait la proposition, en raison d'une vente importante de livres se tenant alors chez un notaire de la ville, Maître Barbé : 500 francs sont dépensés lors de cette vente, et des livres « d'un intérêt réel » font alors leur entrée dans la bibliothèque ; plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui dans la Réserve, et certains portent des reliures armoriées.

⁷¹ La façon dont cette information est rédigée dans le fascicule manuscrit laisse à penser qu'il s'agit d'un versement ponctuel et non d'un salaire régulier : « la bibliothèque prenant de l'extension, (...) 100 F furent alloués au bibliothécaire pour le remercier de ses soins ».

3.2. Années 1840 : premiers achats

Les registres montrent alors qu'à partir de l'obtention du budget d'acquisition, des achats ont lieu régulièrement ; le rythme n'en est pas très fixe mais on peut quantifier les entrées de livres dans la bibliothèque à quelques dizaines d'ouvrages par an. Il ne semble d'ailleurs pas que ce budget soit laissé à la libre gestion du bibliothécaire : la Ville semble débloquer des fonds ponctuellement, lorsque les circonstances permettent des achats de livres – organisations de ventes publiques, ou propositions d'achat plus importantes.

3.2.1. Les ventes publiques

Les livres sont souvent achetés en vente publique : ainsi certains livres de la Réserve ont-ils été achetés à la vente de M.Périgueux, avoué à Compiègne, en 1838, ou à la vente de Mlle Maréchal en 1837, ou encore à la vente de M.Vataudart, ancien notaire, en 1839. D'après les informations disponibles, il semblerait que ces ventes soient exclusivement compiégnoises.

3.2.2. L'achat fait à Léré

En 1836, la ville réalise une importante opération en direction de la bibliothèque municipale. Jean-Antoine François Léré, ancien marchand de drap, ancien pharmacien, ancien adjoint au Maire et ancien Maire de Compiègne, retiré de la vie publique dans les années 1820, passe les quinze dernières années de sa vie à accumuler une importante documentation sur les monuments du département, les plantes de la forêt de Compiègne, et les environs de Compiègne en général. Ruiné et abandonné par les siens, Léré propose à la Ville d'offrir tous ses biens en échange d'une pension viagère ; le conseil municipal accepte cette offre et Léré meurt cinq jours après la rédaction du contrat. Il est donc un peu inexact de parler d'achat, mais c'est pourtant le terme employé dans le registre d'entrée pour désigner la provenance des livres de Léré entrés dans la bibliothèque cette année-là. Ils sont encore dans la Réserve, certains portent l'ex-libris manuscrit de Léré ; mais ce sont surtout les manuscrits de Léré qui donnent à la Réserve une de ses particularités : plusieurs mètres linéaires de gravures, illustrations, notes, et textes divers sur le compiégnois⁷².

⁷² La bibliothèque ne possède donc qu'un infime aspect des biens de Léré acquis par la Ville, qui comportaient une foule d'objets divers et variés : une carte sous verre de la forêt de Compiègne, un plan sous verre de Compiègne, un herbier,

3.2.3. Les dons de notables compiégnois

L'achat de livres ne supprime pas pour autant le phénomène des dons, qui sont essentiellement des dons de notables compiégnois : ainsi un livre provient-il d'un don fait par un huissier en septembre 1847, un manuscrit d'un ancien marchand-tanneur en 1840, plusieurs ouvrages de l'abbé Auger, curé de l'église Saint-Antoine de Compiègne, en 1837, un livre est offert par le secrétaire de mairie en 1843, le Maire lui-même offre un ouvrage en 1839, de même que le Préfet ou encore l'architecte municipal. La plupart du temps ces livres contiennent un ex-dono, rédigé par le donateur, qui confère à l'acte de don de livre à la bibliothèque municipale un caractère officiel, puisque le donateur prend le soin d'y indiquer sa fonction⁷³.

3.3. Les envois de l'État

En-dehors des dons de particuliers et des achats, ponctuels ou importants, l'État contribua grandement à l'enrichissement des collections de la bibliothèque municipale. Les différents ministères diffusaient alors dans les bibliothèques un grand nombre de publications éditées à leurs frais. Le maire de Compiègne dans les années 1840 s'est d'ailleurs fait connaître auprès des ministères pour solliciter des dons d'ouvrages, en arguant du fait que la bibliothèque de sa ville avait été dépossédée par l'État lors des envois à Paris des ouvrages les plus riches de l'abbaye, consécutifs aux saisies révolutionnaires. Il réclamait à l'État des doubles des exemplaires saisis, en ayant sans doute la volonté de reconstituer un ersatz de fonds originel : cette utopie ne semble pas s'être réalisée⁷⁴.

L'envoi le plus riche et le plus spectaculaire est celui de *La Description de l'Égypte*, du baron Denon. Si cet ouvrage monumental n'est pas aujourd'hui dans la Réserve, c'est du fait de son caractère volumineux, qui a nécessité sa conservation dans un meuble spécifique, livré avec les ouvrages, disparu aujourd'hui.

des oiseaux empaillés, des insectes, des boîtes de mouches, des fioles pharmaceutiques, des minéraux,...

⁷³ Cette pratique, si elle s'est un peu perdue, n'a pas pour autant complètement disparu : jusque très récemment, il arrive à la bibliothèque de Compiègne de recevoir des dons du maire ou de ses élus

⁷⁴ Était-ce d'ailleurs possible ? Était-ce seulement souhaitable ?

Cette source d'accroissement semble avoir été assez importante pour que le Maire et le Conseil municipal décident de voter, en 1843, un crédit destiné à rémunérer un agent à Paris, spécialement accrédité auprès des ministères pour solliciter les livres diffusés par eux et que Compiègne ne soit pas oublié. C'est ainsi qu'un certain Desmarets fut accrédité auprès du Ministère de l'Instruction publique et le libraire Potier auprès des autres bureaux ministériels. Les archives de la bibliothèque contiennent encore toute la correspondance échangée entre ces deux personnes et le bibliothécaire, souvent constituée de listes d'ouvrages que le bibliothécaire choisissait d'accepter ou non.

Certains livres de la Réserve sont entrés par ce biais d'envois de différents ministères dans les années 1850-1860 : ministère de la Marine, ministère de l'Intérieur, mais surtout ministère de l'Instruction publique. Certains d'entre eux portent un cachet indiquant leur provenance.

3.4. Les grands dons et legs du XIX^e siècle

De grands legs, ainsi que des dons importants, ponctuent l'histoire de la bibliothèque tout au long du XIX^e siècle, tous pour une large part représentés dans la Réserve actuelle.

3.4.1. Le don Vivenel

En 1840, Antoine Vivenel, architecte à l'Hôtel de Ville de Paris, grand amateur d'art et grand collectionneur, offre à la bibliothèque de Compiègne plus de 400 ouvrages, livres d'histoire et d'architecture surtout, mais aussi des livres gravés de grande valeur, ainsi certaines éditions du XVI^e siècle de Dürer, ainsi que les *Œuvres complètes* de Voltaire reliées aux armes de l'impératrice Joséphine. Les livres portent pour la plupart un des ex-libris gravés de Vivenel. Ce don numériquement important a nécessité la confection de nouveaux rayonnages, dont le financement a été approuvé par le Conseil municipal.

Antoine Vivenel effectuera d'autres dons ponctuels à la bibliothèque les années suivantes : certains livres de la Réserve portant son ex-libris sont entrés en 1843, 1844, 1845, etc.

3.4.2. Le legs Pierre Sauvage

En 1876, un autre architecte, élève de Vivenel, Pierre Sauvage, lègue ses biens à la ville de Compiègne, ses livres font donc leur entrée à la bibliothèque. Ils portent tous un cachet avec cette inscription : « Legs Pierre Sauvage 1876 ». L'un d'eux porte un ex-libris manuscrit « Victorine Sauvage 1818 » : il s'agit peut-être de la mère du légateur.

On dispose de très peu d'informations sur ce legs. À l'inverse du don d'Antoine Vivenel, les archives de la bibliothèques n'en possèdent aucune trace, et les différents historiques manuscrits de la bibliothèque n'en font pas mention.

3.4.3. Le don Amédée de Pommery

Plusieurs dizaines d'ouvrages de la Réserve proviennent d'un don important effectué par un certain Amédée de Pommery en 1882 : ils en portent tous un ex-dono sous forme de vignette typographique : « don de M. Amédée de Pommery à la bibliothèque municipale de Compiègne – 1882 ». Là encore les archives de la bibliothèque ne se montrent pas très prolixes en renseignements sur ce don, et il faut chercher dans les procès-verbaux de la Société historique pour en trouver trace. Le procès-verbal de la séance du 15 mars 1883 fait allusion à « certaines dispositions testamentaires et fondations faites par M. Isidore Berthe de Pommery, décédé le 19 décembre 1881. Après avoir retracé l'origine ancienne en Picardie de la famille de Pommery qui posséda la seigneurie de Caisnes, l'auteur rappelle qu'une partie notable de la bibliothèque du défunt est, grâce à la libéralité de son légataire, assurée désormais à la ville de Compiègne ». Amédée de Pommery serait donc le légataire en question.

3.4.4. Le legs Gordière

En 1890 entrent à la bibliothèque 60 livres provenant du legs de l'abbé Gordière, curé de l'église Saint-Antoine de Compiègne, pour l'essentiel livres d'histoire locale. L'inventaire de ce legs est conservé aux Archives municipales, sous la dénomination « état estimatif des livres et brochures concernant l'histoire de Compiègne et de ses environs, légués à la bibliothèque de la ville de Compiègne

par M. l'abbé Gordière, décédé ». Certains d'entre eux portent l'ex-libris manuscrit de l'abbé.

3.4.5. Le legs Hoffmann

En 1897, Henri Hoffmann, numismate passionné, laisse à la ville de Compiègne près de 600 volumes traitant des médailles ; un catalogue de ce legs a été réalisé et édité en 1900. Ces ouvrages, portant tous l'ex-libris gravé de leur ancien possesseur, constituent un fonds spécifique, distinct de la Réserve, que les bibliothécaires appellent le fonds Hoffmann. Quelques-uns ont été extraits de ce fonds pour être insérés dans la Réserve, mais assortis d'une cotation spécifique, RES HOF.

3.5. Le dépôt de l'État de la bibliothèque du Palais

L'accroissement le plus notable, le plus riche quantitativement et qualitativement de l'histoire de la bibliothèque est assurément le dépôt de l'État, en 1891, des livres provenant du démantèlement de la bibliothèque du Palais. Ce sont ainsi près de 10 000 ouvrages⁷⁵ qui entrent à la bibliothèque municipale. L'arrêté ministériel rédigé alors mentionne le dépôt en ces termes : « une partie des volumes composant la bibliothèque du Palais de Compiègne est mise à la disposition et placée sous la surveillance de la municipalité de la dite ville, à charge pour elle de restituer, à la première réquisition de l'État, sans mise en demeure préalable et sans indemnité au profit de la Municipalité qui se déclare responsable de la conservation des dits volumes. (...) La Municipalité de Compiègne jouira des dits livres et les affectera au service du public, comme elle le fait pour les autres demeurant déposés à la bibliothèque municipale en vertu du décret du 8 Pluviôse an XI ».

Ce dépôt de l'État vient accroître les fonds de la bibliothèque municipale de manière considérable, puisqu'aux 20 000 livres déjà présents s'en ajoutent 10 000 ; et le bibliothécaire, Mouronval, se montre désarmé face à un tel afflux, semble-t-il assez peu ordonné. Il s'adresse alors au Conseil municipal en ces termes : « depuis

⁷⁵ ce dépôt n'ayant jamais été inventorié, ce chiffre de 10 000 volumes est estimatif

peu de temps, la bibliothèque communale qui comptait vingt mille volumes, s'est augmentée de près de dix mille autres, provenant de la bibliothèque du Palais de Compiègne. Monsieur le Ministre désire que ces ouvrages nouveaux soient livrés à la lecture le plus tôt possible [il est sans doute ici fait allusion à l'arrêté]. Mais il y a un travail considérable pour classer, cataloguer et disposer ces dix mille volumes dans un ordre convenable. Ce travail ne peut être fait en peu de temps par une *seule*⁷⁶ personne. Je viens donc vous prier de bien vouloir m'adjoindre un aide ». Ce catalogue n'ayant jamais été établi – ou au moins n'en avons-nous plus trace aujourd'hui – la ville n'a sans doute pas entendu favorablement l'appel de son bibliothécaire. Mouronval va d'ailleurs démissionner en 1894 : ses conditions de travail ne sont peut-être pas étrangères à cette décision.

Le second étage de l'Hôtel de Ville devenant trop exigü pour accueillir tant d'ouvrages, une annexe de la bibliothèque est aménagée au centre-ville, dans les salles Saint-Nicolas, qui prend le nom de « bibliothèque populaire », et commence à pratiquer le prêt à domicile.

Un grand nombre des ouvrages provenant du Palais sont reliées aux armes de Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe ou Napoléon III. Leur provenance est aisée à établir : tous portent un cachet « dépôt de l'État 1891 ».

Ce dépôt, en plus d'un accroissement notable des fonds de la bibliothèque municipale, marque aussi le début de plus d'un siècle de relations conflictuelles entre la bibliothèque de la Ville et le Palais, qui va bientôt vouloir récupérer son bien. Les Archives municipales gardent trace de ce conflit séculaire, qui dans les années 1950, va prendre un tour ouvertement agressif. La bibliothèque et la Ville ayant toujours fait la sourde oreille aux sollicitations plus ou moins explicites du Palais, ce différend semble s'être tari depuis quelques années.

⁷⁶ c'est lui qui souligne

4. Le tournant du siècle : naissance de la Réserve

4.1. Des années ternes

La fin du XIX^e siècle reste une période méconnue de la bibliothèque municipale de Compiègne. Il semble que, hormis les legs et dons, peu d'acquisitions soient faites à partir des années 1860-70. C'est d'ailleurs l'époque où les catalogues cessent d'être tenus. La bibliothèque était alors sous la coupe d'un certain Flobert, dont les archives disent qu'il avait plus de bonne volonté que de connaissances bibliographiques – il est remercié en 1863, et reconnaît lui-même son insuffisance. La guerre de 1870 semble laisser un temps la bibliothèque dans un très grand calme, pour ne pas dire une certaine déshérence.

4.2. Le Comte de Marsy et la bibliothèque de Compiègne

La Ville fait appel au bibliothécaire du Palais pour remettre un peu d'ordre dans ses fonds et reprendre le catalogage. Mais c'est surtout la Société historique qui va prendre en main la tenue de la bibliothèque, jusqu'à la fin du siècle au moins. Cette main-mise est incarnée par la personne d'Arthur de Marsy : secrétaire de la Société historique dont il a été à l'initiative de la fondation en 1868, conservateur du Musée Antoine-Vivenel de Compiègne, ancien élève de l'École des Chartes, grand érudit et fin bibliophile, le Comte de Marsy était peut-être effectivement plus à même de s'occuper de la bibliothèque que les bibliothécaires eux-mêmes. Ainsi qu'il est écrit dans sa nécrologie : « la Bibliothèque (...) absorbai[t] tous les instants qu'il pouvait soustraire au temps consacré à de fréquents voyages, aux recherches scientifiques et à [la] publication de nombreux articles sur l'histoire locale et l'archéologie »⁷⁷. En 1879, Marsy s'adresse en ces termes à la

⁷⁷

Commission d'inspection de la bibliothèque⁷⁸ : « Messieurs, Lorsque l'an dernier, nous avons repris, pour la première fois, une tradition interrompue depuis 40 ans, et qui consistait à faire connaître les principales acquisitions faites par la bibliothèque (...) ». C'est lui encore qui rédige le volume du *Catalogue général des manuscrits* consacré à la bibliothèque de Compiègne, en 1894. Un certain nombre de manuscrits portent d'ailleurs des annotations de sa main⁷⁹.

Mais Marsy est, surtout, le fondateur de la Réserve précieuse de la bibliothèque, sans doute dans ces années 1880-90⁸⁰. Marsy décide d'isoler ce qu'il considère comme les éléments les plus précieux de la bibliothèque dans une armoire grillagée. Quel en est le contenu ? « Les manuscrits, les reliures soignées, et certaines œuvres [d'un] caractère spécial⁸¹ ». Bien sûr, ce n'est pas très précis. Si la Réserve de Marsy était une armoire, elle ne devait pas renfermer plus d'une centaine d'ouvrages, et à cette époque la bibliothèque comptait déjà près de 80 manuscrits, ce qui reste un peu de place pour les livres reliés aux armes provenant des saisies révolutionnaires, quelques livres de l'abbaye et, Marsy étant un bibliophile averti, sans doute les trois incunables que possédait la bibliothèque à cette époque : l'un provenant de la bibliothèque abbatiale (un titre de Plutarque), et deux de Pierre d'Ailly, cardinal né à Compiègne, achetés en 1882 et 1883 par Marsy.

La fondation de la Réserve a lieu à l'époque où la bibliothèque de Compiègne commence à pratiquer le prêt à domicile et où une annexe est créée qui prend le nom de « bibliothèque populaire » : ces circonstances ne doivent pas être

⁷⁸ nécrologie de Marsy : « Le Comte de Marsy : sa mort, ses funérailles », in *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tome dixième. Compiègne : imprimerie Henri Lefebvre, 1901. Le Comte de Marsy est décédé en mai 1900.

⁷⁹ Nommée par le Ministre de l'Instruction publique en 1875

⁷⁹ La bibliothèque avait pourtant un bibliothécaire en poste ces années-là. On peut se demander pourquoi ce travail, qui lui incombait logiquement, n'a pas été effectué par lui ; et comment un bibliothécaire responsable peut accepter de déléguer de telles tâches, qui sont de son ressort, à une Société historique, qui, si elle est très proche de la bibliothèque, n'est quand même pas censée s'y substituer. Il faut peut-être voir là autant d'incompétence que d'abnégation ; il est tout de même permis de trouver cela quelque peu étrange ; même s'il semble que cet état de fait ait été relativement courant à l'époque.

⁸⁰ La date exacte de « fondation » de la Réserve est inconnue. Jusqu'à maintenant, les conservateurs pensaient qu'elle était contemporaine de la naissance de la bibliothèque. J'ai découvert les circonstances de la naissance de la Réserve un peu par hasard, dans un bulletin de la Société historique relatant l'évacuation de la bibliothèque municipale en 1918. Cet article faisait allusion à la « réserve » de la bibliothèque : « œuvres rangées jadis par M. Arthur de Marsy (...) dans une armoire grillagée ». « Jadis » est donc le seul élément temporel dont je dispose : j'é mets l'hypothèse qu'il s'agit des années 1880-90 pour deux raisons. Marsy achète en 1882 et 1883 des incunables pour la bibliothèque : des mesures de conservation renforcées ont sans doute suivi ces achats. La Réserve a sans doute également été conçue avant le dépôt des livres du Palais, qui, s'ils avaient déjà été là au moment où Marsy décide d'isoler les livres les plus précieux de la bibliothèque, auraient considérablement changé la donne, ne serait-ce que pour la taille de l'armoire grillagée en question. Je retiens donc comme date approximative : vers 1885.

⁸¹ « L'évacuation de la bibliothèque municipale de Compiègne (juin 1918) », par M. Escard. Procès-verbal de la S.H.C.

étrangères à la volonté de Marsy de renforcer la protection des livres précieux, la naissance de ce qui ne s'appelait pas encore la lecture publique étant sans doute légitimement perçue comme un risque supplémentaire porté à des ouvrages qui jusque là étaient très peu manipulés.

Ainsi est donc née la Réserve précieuse de la bibliothèque municipale de Compiègne : née de la volonté d'un homme érudit, sans doute poussé autant par son amour des livres que par les circonstances culturelles de son époque et la bibliothéconomie naissante.

5. Première moitié du XX^e siècle : destructions et reconstitution

Si le XX^e siècle est pour les bibliothèques publiques celui de l'accroissement des budgets, de la formation accrue des bibliothécaires et des premières théories de gestion rationnelle des bibliothèques, il est aussi un siècle guerrier et destructeur, pour les hommes comme pour les livres – la situation géographique de Compiègne ne faisant pas échapper sa bibliothèque à cette violence, bien au contraire.

5.1. Le début du siècle

Le début du siècle pour la bibliothèque de Compiègne est serein. Après la mort de Marsy en 1900, plusieurs conservateurs et bibliothécaires se succèdent, qui enrichissent le fonds de la bibliothèque et tiennent régulièrement les catalogues. Deux legs importants viennent encore enrichir les collections : le legs Alexandre Sorel en 1902⁸², et le legs du Lac en 1909⁸³, qui voit l'entrée de deux incunables de Pierre d'Ailly. Ces deux legs sont représentés dans la Réserve.

C'est une période faste également pour la ville : en 1901, le Tsar Nicolas II et la Tsarine sont accueillis en grande pompe au Palais, réaménagé pour l'occasion⁸⁴.

⁸² Sorel, président de la Société historique (que les bulletins et procès-verbaux désignent comme « le Président Sorel ») a légué un fonds important constitué d'ouvrages sur Jeanne d'Arc. Ce fonds, dit fonds johannique, est vivant.

⁸³ Jules Perrin du Lac, autre président de la Société historique, était le petit-fils d'Esmangart de Bournonville, le premier bibliothécaire de Compiègne.

⁸⁴ Le Palais était complètement à l'abandon depuis la guerre de 1870. Compiègne aurait été choisi pour recevoir la Tsar car le président de la République Émile Loubet aimait, paraît-il, à chasser dans la forêt.

Un ouvrage relié aux armes de Compiègne est édité pour commémorer cette venue : il est aujourd'hui dans la Réserve.

5.2. Première Guerre mondiale : la bibliothèque évacuée

En 1914, Compiègne est une ville du front, bombardée dès la fin du mois d'août, est ensuite occupée et pillée. En 1917, le Quartier Général français s'installe au château. Nœud ferroviaire et dernier obstacle avant Paris, Compiègne est de nouveau bombardée en 1918. Le bibliothécaire, M.Escard, se voit alors obligé d'organiser l'évacuation de la bibliothèque, en peu de temps, avec peu de moyens et dans la précipitation. Ne pouvant sauver les 40 000 volumes que comptait désormais la bibliothèque, il doit se résoudre à faire des choix. Lourde tâche pour un bibliothécaire que de devoir, en quelques jours, élire les moins de 10% de livres à sauver des destructions... Escard met en caisses le fonds local, les manuscrits, la Réserve, le fonds Hoffmann, le fonds Léré, le cartulaire de l'abbaye,... Les caisses sont emmenées à Paris, dans les sous-sols du Panthéon. Les ouvrages restés à l'Hôtel de Ville et qui ne sont pas détruits sont évacués à leur tour. Ils rejoignent Compiègne en 1919.

L'armistice avait été signé le 11 novembre 1918 à Rethondes, dans la forêt de Compiègne.

5.3. Années 1920 : tentative de reconstitution du fonds

Au lendemain de la guerre, les livres de la bibliothèque sont dans un piètre état. 15 000 ouvrages qui étaient dans l'annexe des salles Saint-Nicolas ont quasiment tous disparu (beaucoup provenaient du dépôt du Palais). Certains livres portent en eux des stigmates des bombardements : encore aujourd'hui, on y retrouve des éclats d'obus.

La municipalité et le conservateur, le baron de Bonnault, entreprennent de reconstituer les collections. Une demande est adressée au ministère pour obtenir compensation de la perte des volumes du Palais ; le ministre rétorque que ces

livres ne sont pas propriété de la Ville. Des listes de doubles des bibliothèques municipales de Tours, Bordeaux et Chartres sont alors envoyées à la bibliothèque de Compiègne, afin qu'elle choisisse les titres qui l'intéressent. Ces listes sont toujours conservées aux Archives municipales, et il semble que ce soit surtout la bibliothèque de Chartres qui ait alimenté celle de Compiègne : plusieurs livres de la Réserve en portent le cachet. Ils y entrent en 1924.

Cette même année 1924, la reconstitution de la bibliothèque est déclarée terminée : Paul Guynemer, père de l'aviateur, établi à Compiègne, pilier de la Société historique, en avait été chargé par le Maire : il réunit tous les livres à l'Hôtel de Ville, les classe et constitue deux fichiers, un fichier-auteurs et un fichier-matières. En vendant au poids des sacs de livres réformés des collections, il obtient une somme qui lui permet d'en acheter de nouveaux et mener une importante campagne de reliure.

En 1927, Alfred Ternisien offre des ouvrages sur l'art et le costume militaire : on en retrouve quelques exemplaires dans la Réserve.

5.4. Années 1930 : accroissement du fonds Robida

Dans les années 1930, la bibliothèque est tenue par M.Caplain, « bibliophile distingué »⁸⁵, qui laisse surtout – et presque exclusivement – sa trace en raison du legs important d'ouvrages d'Alfred Robida, graveur compiégnois, et de l'exécuteur testamentaire de ce dernier, Ferdinand Bac, en 1936. Ces deux illustrateurs constituent une grande part du fonds XX^e de la Réserve surtout constitué de livres d'artistes. Un certain nombre de ces ouvrages contiennent des ex-dono de l'un ou l'autre de ces illustrateurs à Caplain.

Le fonds Robida de la Réserve est riche d'une cinquantaine d'ouvrages, pour une bonne moitié issus du legs Caplain. Le premier avait été offert par Robida lui-même à sa ville natale en 1892 ; les plus récents ont été achetés en 2005.

⁸⁵ D'après un ex-dono de Ferdinand Bac à son ami Caplain

6. Seconde moitié du XX^e siècle : de la réserve à la Réserve précieuse

6.1. De la Seconde Guerre mondiale à la nouvelle bibliothèque

En 1940 Compiègne est à nouveau bombardé. Échaudés par les pertes de 1918, la Ville et le conservateur Jean-Baptiste Mestre organisent l'évacuation des livres dans les caves du Palais. En 1945, il semble que peu de pertes soient à déplorer, et les livres regagnent une ultime fois l'Hôtel de Ville.

En 1942, le Comte de Bréda, propriétaire du château du Plessis-Brion, aux alentours de Compiègne, avait laissé à la bibliothèque une partie de sa collection, peut-être pour la protéger. Ses livres sont toujours dans la Réserve, et portent l'ex-libris gravé de la bibliothèque du château.

Après la guerre, Compiègne est à nouveau une ville détruite : le quart des immeubles du centre-ville est sinistré et la priorité est à la reconstruction. Un plan d'urbanisme ambitieux est adopté. En 1950 la décision de construire une nouvelle bibliothèque est adoptée, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Corneille détruite après la Révolution : les locaux de l'Hôtel de Ville deviennent trop exigus et encombrés, les rayonnages de fortune se multiplient et le poids des livres menace la solidité même du bâtiment.

Cette nouvelle bibliothèque mettra dix ans à se construire. En attendant, le conservateur, Georges Matherat, doit faire avec les moyens du bord, et les rapports d'activité qu'il rédige chaque année, exposent dans un style fleuri l'état dans lequel se trouve la bibliothèque confinée au second étage de l'Hôtel de Ville, qu'il qualifie de « grenier » : « une douce somnolence d'un bon quart de siècle, compliquée de multiples ingérences aussi incompétentes que nuisibles, avait entraîné un laisser-aller d'un courant difficile à remonter ». Matherat fait-il allusion à son prédécesseur Caplain ? Il semble que oui. Matherat est sans doute un peu sévère, Caplain ayant contribué à l'accroissement des fonds de manière notable et rationnelle, notamment par le fonds Robida ; et les mauvaises conditions matérielles de la bibliothèque, évidentes, remontant à de nombreuses années. Matherat dresse un tableau quasi apocalyptique de la bibliothèque de Compiègne :

« dépotoir de vieux papiers », « amas informe de livres » qui nécessite des acrobaties de plusieurs jours pour trouver un titre précis, lecteurs se promenant librement dans les magasins, parfois avec leurs chiens, incunables prêtés à domicile,...

Le témoignage de Matherat montre surtout le peu de cas qu'il avait été fait de la Réserve depuis un certain temps : ainsi évoque-t-il une « pseudo "Réserve" », contenant des livres sans valeur, tandis que les livres « rares et anciens » étaient empilés et formaient un tas de 4 mètres de hauteur « sous une poussière de plusieurs dizaines d'années ». Que conclure de propos si désarmants ? Le rapatriement des livres des caves du Palais en 1945 avait sans doute été fait rapidement et dans le désordre, et la Réserve fondue dans les collections générales. Il semble alors étrange qu'un fonds soit tout de même dénommé Réserve s'il n'a pas le même contenu que la Réserve primitive, restée intacte au moins jusqu'en 1914.

On peut alors dire que Matherat va, en quelque sorte, recréer la Réserve : une de ses premières décisions est « la mise à part des ouvrages rares et précieux ». Il entreprend également de séparer imprimés, manuscrits, fonds en dépôt et fonds spéciaux. Matherat évoque non sans un certain lyrisme l'idée qui est la sienne de ce que doit être une bibliothèque : « une bibliothèque n'est pas un dépôt mortuaire, encore moins un dépôt d'immondices. Nous la considérons comme un lieu de culte qui doit être vivifié et entretenu. Elle exige, avant tout, une sérieuse conservation. C'est sur ce point primordial que nous avons concentré, cette année, tous nos efforts ». Le bon état actuel des livres de la Réserve doit sans doute beaucoup aux efforts, réels, de Matherat en faveur de la conservation. Deux dons de près de 300 ouvrages chacun ont lieu en 1952, dont certains exemplaires ont été mis en Réserve, mais sans doute pas par Matherat qui en dit : « s'ils n'ont pas apporté de ressources intellectuelles très appréciables, ont eu, du moins, l'avantage de permettre la relève de livres très usagés ». Il s'agit du legs Dalmand, et du don de M. Trouvé, secrétaire général honoraire de la mairie.

6.2. La Réserve précieuse dans la bibliothèque Saint-Corneille

En 1959 est inaugurée la nouvelle bibliothèque Saint-Corneille, édifiée grâce aux dommages de guerre. Un espace pour la Réserve y a été prévu – peut-être à la demande de Matherat ? -, dans les magasins du premier étage, clos par une porte grillagée, où l'on entrepose les livres de Saint-Corneille, les reliures armoriées du Palais, les ouvrages de Vivenel, etc., ainsi que tous les manuscrits. C'est l'embryon de la Réserve actuelle.

Un nouveau conservateur prend ses fonctions en 1962, Brigitte Sibertin-Blanc, qui entreprend le catalogage des livres, sur fiches : la Réserve a maintenant son catalogue spécifique. Un classement des livres par siècle et format est adopté, de même que leur cotation, selon la même logique. En 1971, le supplément au *Catalogue général des manuscrits* contribue à une plus grande visibilité de ce fonds, tandis qu'un travail sensible de classement et de conservation est effectué.

En 1965 un décret, à l'initiative de l'Inspecteur général des Bibliothèques André Masson, classe la bibliothèque municipale de Compiègne. Ce classement, outre du personnel d'État, permet à la bibliothèque de bénéficier ponctuellement d'envois d'ouvrages du Ministère de la Culture, déposés en Réserve.

6.2.1. Vers une politique d'acquisition

Depuis cette époque, la Réserve est considérée comme un fonds à part entière, doté d'une localisation particulière, d'un catalogage et d'un classement spécifique, et de règles de consultation restreintes. C'est un fonds qui s'accroît, au moyen d'acquisitions raisonnées.

6.2.1.1. Documents provenant de l'abbaye

En 1969, la Réserve accueille une acquisition remarquable : un fragment du cartulaire de Saint-Corneille, datant du XIII^e siècle, acheté à un habitant de Clermont-de-l'Oise, descendant du Maire de Compiègne pendant la Révolution, Jean de Crouy. Ce document vient s'ajouter à un fragment que la bibliothèque possédait déjà, sans doute depuis 1806 ; un troisième fragment avait été transféré à la Bibliothèque nationale.

En 1999 sont acquises chez le commissaire-priseur de Compiègne quelques pièces du XVIII^e siècle provenant de l'abbaye, qui rejoignent le fonds des manuscrits.

6.2.1.2. Le fonds de livres d'artistes

À partir des années 1970 a été entreprise la constitution d'un fonds de livres d'artistes, riche aujourd'hui d'une centaine de titres, et encore alimenté récemment. La plupart sont des ouvrages de bibliophilie, et ont été achetés auprès de libraires ou d'éditeurs spécialisés (éditions de la cigogne, Krol, Pierre de Tartas,...).

La démocratisation de la culture de ces années-là touche aussi la Réserve, et le conservateur a à cœur de la faire connaître auprès du public : des expositions sont organisées régulièrement. Ce sont les incunables, les livres d'artistes, les ouvrages du Palais, qui sont alors mis sous verre dans la salle de lecture de la bibliothèque. Volonté d'ouverture qui ne sera pas forcément récompensée : en 1998, des ouvrages sortis de la Réserve à l'occasion de l'année Robida sont vandalisés, l'un d'entre eux est volé, un autre a besoin d'une importante restauration.

6.2.2. Constitution de l'Enfer

La Réserve se voit dotée d'un Enfer en 2000. La constitution de ce fonds naît d'une polémique dans la ville de Compiègne autour du personnage controversé d'Alexis Carrel, prix Nobel de médecine, fondateur d'un hôpital mobile à Compiègne en 1914, rallié à l'extrême droite avant la Seconde Guerre mondiale. Le conservateur a alors pris la décision d'isoler les ouvrages de Carrel du fonds général : à partir de là l'Enfer s'alimente de divers classiques de la littérature d'extrême droite comme *Mein Kampf* ou le *Protocole des Sages de Sion*, ou encore un certain nombre de textes d'Édouard Drumont ; on y trouve quelques titres jugés érotiques ou pornographiques : ainsi plusieurs ouvrages de Mercier de Compiègne, libertin du XVIII^e siècle. L'Enfer compte à peine 60 titres et n'est plus alimenté, aucune règle de communication particulière n'a été édictée à son sujet. Sa dispersion dans les magasins a été évoquée.

7. XXI^e siècle : présent et avenir de la Réserve précieuse

7.1. Primat de l'enjeu de conservation

Les années 2000 sont celles d'une attention accrue portée à la conservation des documents de la Réserve. Des traces de moisissures ayant été observées sur certains des livres, des adaptations des conditions thermo-hygrométriques sont réalisées ainsi qu'une désinfection des ouvrages les plus touchés. Un conservateur de la BnF est sollicité pour donner des conseils afin de décoller les étiquettes de cotes apposées sur les reliures, qui sont remplacées par des signets en papier neutre, décorés de l'ex-libris de l'abbaye Saint-Corneille. Les ouvrages les plus fragiles sont mis sous boîte, boîtes neutres envoyées par la D.R.A.C de Picardie, peu avant la mise en place du Plan d'Action pour la Patrimoine Écrit qui laisse augurer des perspectives nouvelles. Chaque année une campagne de reliure est menée : en septembre 2005, c'est un Atlas de Mercator, in-folio du XVI^e siècle, qui a été restauré, et a pu être montré, sous vitrine, lors d'une belle exposition sur le voyage.

7.2. Les acquisitions récentes

La Réserve précieuse continue de s'accroître : des livres d'artistes sont encore entrés ces dernières années. Une Bible du XVIII^e siècle a été offerte par l'Association des Amis de la Bibliothèque. En 2005 trois ouvrages de Robida ont été achetés lors d'une vente à l'Hôtel Drouot ; de nouvelles sources d'accroissement du fonds Robida sont prévues pour l'avenir.

Les livres de la Réserve commencent donc le XXI^e siècle de façon plus calme qu'ils n'avaient commencé les deux précédents: conservés dans de bonnes conditions, rigoureusement signalés, leur fonds s'accroît régulièrement et rationnellement. Le catalogue sur fiches est en cours de rétroconversion. La reconstruction en cours de la bibliothèque Saint-Corneille les amènera, à l'horizon

2007, dans les caves de l'ancienne abbaye, que certains d'entre eux ont connue il y a fort longtemps.

Partie 3. Une histoire représentative de l'histoire des bibliothèques françaises ?

Il convient maintenant de dépasser le cas compiégnois et de replacer celui-ci dans une perspective plus large : essayer de situer la Réserve précieuse de la bibliothèque de Compiègne dans le paysage des réserves des bibliothèques de France, en s'attachant aux deux points de comparaison suivants : l'histoire de la constitution de la Réserve, et la connaissance qu'ont les responsables actuels de bibliothèques de la provenance de leurs fonds. L'hypothèse de départ, qui était celle de l'actuel conservateur des Bibliothèques de la Ville de Compiègne, étant que le cas de Compiègne était sans doute assez représentatif de l'histoire des bibliothèques françaises. Les pages qui suivent montrent que cette hypothèse se vérifie, même si des particularités ressortent dans certains établissements.

1. Méthodologie

Plusieurs outils ont permis de mener cette étude comparative. Avant tout des monographies sur l'histoire des bibliothèques, et en premier lieu *l'Histoire des bibliothèques françaises* parue chez Promodis, pour son tome concernant le XIX^e siècle. Peu, sinon aucun ouvrage ne portant spécifiquement sur les Réserves de bibliothèques, ce sont les mémoires de l'enssib qui apportent un éclairage sur le sujet : en particulier celui de Fabienne Guy, qui dresse un tableau quasi exhaustif du paysage des Réserves en France. Quoique très complet, ce travail est maintenant assez ancien – il a été réalisé en 1990, et il m'a semblé qu'en une quinzaine d'années les choses pouvaient changer sensiblement⁸⁶ –, et il m'a paru

⁸⁶ ce sentiment s'est révélé exact : j'ai par exemple été en contact avec une bibliothèque dont la Réserve a été « créée » en mai 2005 ; plus généralement la conception qu'ont les bibliothécaires de leur Réserve semble avoir évolué également.

utile de m'adresser à un certain nombre de bibliothèques municipales pour les interroger sur leur Réserve et l'histoire de sa constitution. Ne pouvant interroger, en un temps assez court, toutes les bibliothèques de France, j'ai choisi de contacter les bibliothèques municipales classées⁸⁷, soit 53 établissements (Compiègne excepté bien sûr). Les réponses obtenues permettent d'étayer cette étude en complétant de façon pertinente les sources dont je disposais déjà.

2. Les bibliothèques et leur Réserve : aspect historique

Comme beaucoup de bibliothèques municipales françaises fondées au début du XIX^e siècle, les Bibliothèques de la Ville de Compiègne fêteront en 2006 leur bicentenaire : est-ce à dire que leur histoire biséculaire suit celle de toutes les bibliothèques ?

2.1. Les débuts ordinaires de la bibliothèque de Compiègne

À l'instar de la plupart des bibliothèques municipales, la bibliothèque de Compiègne naît à la suite des saisies révolutionnaires, bien que la date des confiscations des livres de l'abbaye Saint-Corneille, 1792, semble assez tardive, les biens du clergé ayant été spoliés à la suite du décret de novembre 1789. En revanche le déroulement et les lendemains des confiscations, pour ce qui en est connu, est assez semblable au tableau général dressé dans le chapitre de *l'Histoire des bibliothèques françaises* consacré aux confiscations révolutionnaires⁸⁸. L'attitude d'un Lalondrelle, emportant les livres chez lui pour les protéger, n'est assurément pas un cas isolé ; de même que les tentatives de récupération des

L'exemple le plus frappant est celui de la suppression de l'Enfer dans la quasi totalité des établissements contactés.

⁸⁷ Je suis partie du principe que les B.M.C., du fait de la richesse de leurs fonds patrimoniaux, étaient sans doute plus à même de posséder des Réserves. Il est évident que des bibliothèques municipales non classées possèdent également des fonds anciens remarquables – c'est par exemple le cas en Picardie, où certaines bibliothèques ont des collections patrimoniales bien plus riches que Compiègne. J'ai cependant choisi ce critère, qui m'a paru le plus simple pour circonscrire mon étude.

⁸⁸ Que l'on doit à Dominique Varry. *Op. cit.*, p.9-27

propriétaires spoliés comme le châtelain de Hautefontaine. La bibliothèque du district de Compiègne a aussi eu à subir le sort de son fonds décidé par les volontés centralisatrices : ainsi l'envoi des manuscrits les plus précieux à la Bibliothèque nationale. Les destructions cependant semblent avoir été moins nombreuses qu'ailleurs, ou tout au moins la bibliothèque actuelle n'en a pas gardé témoignage : je n'ai ainsi retrouvé qu'une reliure armoriée lacérée. De même, aucune source ne mentionne de ventes de livres organisée pour soulager le dépôt littéraire entreposé au Palais⁸⁹ ; il est vrai que les ponctions successives opérées sur ce dernier ont dû relativiser la nécessité de telles ventes.

La bibliothèque municipale naît en 1806, soit trois ans après le décret du 28 janvier 1803 confiant le charge des livres issus des confiscations aux communes. Ce délai semble assez honorable si l'on en croit le chapitre de *l'Histoire des bibliothèques françaises* portant sur « l'accroissement des collections dans les bibliothèques municipales », indiquant qu'un nombre important de bibliothèques mettront bien des années à s'organiser. Les premiers historiques de la bibliothèque de Compiègne attachent d'ailleurs la naissance de la « Bibliothèque Publique » à la volonté des officiers municipaux, sans mention aucune du décret, sans doute par méconnaissance de celui-ci.

Les débuts difficiles de la bibliothèque de Compiègne sont à l'image de la plupart des bibliothèques françaises à l'époque, et les accroissements de livres s'y font selon les mêmes sources qu'ailleurs : municipalité, État, donateurs privés, ces derniers étant dans les premières années la source unique. Les chiffres de crédit à Compiègne paraissent, eux, assez faibles par rapport à la moyenne nationale : dans les années 1820, la ville octroie 50F à la bibliothèque pour la reliure et 100F au bibliothécaire, la moyenne étant de 730F⁹⁰. Le premier budget d'achat de livres, de 500F, en 1836, n'est pas très élevé non plus et arrive tardivement, même si Compiègne n'est pas le seul établissement dans ce cas. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les conservateurs de la bibliothèque, tout au long du XIX^e siècle, sont quasiment tous des professeurs du collège voisin, ce qui était sans doute un motif pour ne pas les rémunérer.

⁸⁹ Rapport du 6 ventôse an V (24 février 1797) au ministre de l'Intérieur sur les livres à conserver et à vendre dans les dépôts littéraires.

⁹⁰ Moyenne des bibliothèques du Centre-Est en 1828. *Histoire des bibliothèques françaises*, chapitre cité, p.242

Suite à l'ordonnance de 1839 sur les bibliothèques, chaque bibliothèque publique institue un « comité d'inspection et d'achat de livres » ; à Compiègne il avait été constitué un peu avant, en 1836, non pas tant par esprit d'avant-garde que du fait de la mauvaise gestion de la bibliothèque qui, disent les sources « laissait à désirer ».

À partir de 1843, une somme de 650F est allouée annuellement pour acheter des livres, inférieure⁹¹ presque de moitié à la moyenne nationale qui est de 1 130F en 1840. Les chiffres du budget de la bibliothèque n'étant pas (ou plus) disponibles pour les années suivantes, on ne peut plus faire de comparaisons entre Compiègne et les autres bibliothèques françaises pour la seconde moitié du XIX^e siècle ; on peut cependant se dire que si une augmentation notable des crédits avait eu lieu, les archives le mentionneraient d'une manière ou d'une autre.

2.2. Naissance des Réserves

La Réserve de la bibliothèque de Compiègne naît dans les années 1885, à l'instigation d'un Arthur de Marsy, ancien élève de l'École des Chartes, tandis que le bibliothécaire semble n'avoir reçu aucune formation spécifique : on aurait là une situation quelque peu paradoxale, cette fin de XIX^e siècle étant celle d'une professionnalisation du métier de bibliothécaire. Or à Compiègne, le bibliothécaire n'est pas le plus formé de la ville et se trouve rapidement supplanté par le secrétaire de la Société historique : dans les faits, c'est Arthur de Marsy qui dirige la bibliothèque, fait les acquisitions, rédige les catalogues, etc.

Comment situer la Réserve de Compiègne dans la chronologie des constitutions de Réserves dans les bibliothèques ? Si l'idée de Réserve, en tant qu'isolement de documents considérés comme rares et précieux, n'est pas neuve (elle s'affirme dès 1610 dans le règlement de la bibliothèque publique créée à Oxford par Thomas Bodley⁹²), la première Réserve française est celle que crée Joseph Van Praët en 1792 dans ce qui ne s'appelle que depuis peu la Bibliothèque nationale. La plus ancienne Réserve de bibliothèque municipale serait celle de Saint-Quentin, qui

⁹¹ Cette somme est d'autant plus maigre que la moitié servait au salaire du bibliothécaire

⁹² Cf. « Les réserves (livres imprimés) », Jeanne Veyrin-Forrer, in *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, p.65

remonterait à 1793, suivie de celle d'Albi, en 1795, puis de celle de Périgueux⁹³, entre 1799 et 1802, et de celle de Senlis dans les années 1820 : ces deux exemples d'avant-gardisme picard ont-ils influencé Marsy ? Rien ne permet de l'attester, mais, en fondant sa Réserve vers 1885, la bibliothèque de Compiègne fait montre d'un certain aspect précurseur. Selon Fabienne Guy, « l'idée d'organiser une réserve dans les bibliothèques était bien dans l'air du XIX^e siècle », mais le mouvement de création des Réserves devient un phénomène plus massif surtout au long du XX^e siècle, à la suite du Congrès des bibliothécaires et des bibliophiles, qui s'est tenu à Paris en 1923, et au cours duquel des voix se sont élevées pour recommander la constitution de Réserves. Bien souvent on constate une sorte de relation de cause à effet entre l'essor de la lecture publique et la constitution des Réserves, l'afflux de nouveaux lecteurs nécessitant une protection redoublée des documents rares et précieux : à Compiègne la Réserve est ainsi née en même temps que le prêt à domicile.

La Réserve, cette fois non plus seulement comme fonds, mais comme lieu d'isolement, naît parfois aussi à la faveur d'un déménagement ou de la construction d'une nouvelle bibliothèque : c'est ainsi que plusieurs des bibliothécaires contactés distinguent la Réserve et la « vraie Réserve », désignant ainsi le local approprié dans lequel elle se trouve maintenant, les constructions de médiathèques dans les années 1970 ayant fait passer certaines Réserves de l'état de coffre-fort à celui d'une pièce dédiée à cet effet – c'est en quelque sorte la deuxième naissance des Réserves. À Compiègne cette distinction peut s'opérer également, puisque l'on ne sait pas trop ce qu'il est advenu de l'armoire de Marsy entre les années 1900 et la nouvelle bibliothèque de 1959.

⁹³ Dont la Réserve serait née en même temps que la bibliothèque elle-même. Information donnée par Fabienne Guy, confirmée par le contact téléphonique que j'ai eu avec cet établissement.

3. Les bibliothèques et leur Réserve : aspect constitutif

3.1. Taille et constitution du fonds

L'aspect premier qui différencie la Réserve précieuse de la bibliothèque de Compiègne est sa taille : avec ses 1 400 imprimés et 350 manuscrits, et l'Enfer d'une soixantaine de titres, elle apparaît bien petite par rapport aux réserves d'autres établissements. La Réserve de Compiègne contient par exemple 6 incunables, contre 36 au Havre, 53 à Nancy, 70 à Dole, 100 à Périgueux, 110 à Orléans, 200 à Albi, 400 au Mans,...

3.1.1. Manuscrits

Le point commun qui semble qualifier toutes les réserves de France est la présence des manuscrits : et tous les manuscrits d'une bibliothèque sont toujours conservés dans la réserve. Bien souvent ce sont les manuscrits qui sont à l'origine de la constitution de la réserve, et les bibliothèques ayant restructuré ou agrandi dernièrement leur réserve indiquent que celle-ci n'était auparavant qu'un coffre-fort renfermant les manuscrits – certaines bibliothèques ont d'ailleurs encore deux réserves distinctes : la Réserve des manuscrits et la Réserve des imprimés. Les manuscrits sont en effet, par définition, sinon précieux, du moins rares, puisque toujours des *unica*. À Compiègne, 354 manuscrits constituent la Réserve⁹⁴, il y en a 600 à Dole, plusieurs centaines à Aix-en-Provence, 700 au Mans, 1 000 au Havre, 2 000 à Nancy, « plus de 2 000 » à Angers, 2 600 à Orléans⁹⁵.

3.1.2. Imprimés

Que les bibliothèques contactées conservent leurs imprimés rares et précieux dans la même Réserve que les manuscrits ou dans une Réserve distincte, là encore elles

⁹⁴ Plus environ 70 manuscrits déposés par la Société historique, et qui ne font donc pas véritablement partie du fonds de manuscrits de la bibliothèque. Ils ne sont d'ailleurs pas inventoriés, et ne sont pas inscrits au *Catalogue général des manuscrits*. Je ne les ai pas traités dans mon travail de recherche de provenance. En général, ce sont des dons de papiers personnels des membres de la Société historique, plus rarement des achats effectués par eux.

⁹⁵ Je n'ai pas interrogé les bibliothécaires contactés sur leur définition de « manuscrit ». À Compiègne, cette définition est très large et englobe un nombre important de ce que la critique littéraire appelle des « tapuscrits » : articles de membres de la Société historique, travaux universitaires (mémoires de maîtrise ou de D.E.A) portant sur Compiègne et sa région.

sont numériquement bien plus fournies que la Réserve précieuse de Compiègne : 2 000 volumes à Orléans, 3 000 au Havre, « entre 4 000 et 5 000 » à Brest, 6 000 à Périgueux, 9 000 à Aix-en-Provence, « entre 27 000 et 30 000 » à Nîmes⁹⁶.

Les critères de mise en réserve pour les imprimés varient selon les endroits, et il est intéressant de constater que les critères uniquement chronologiques ne sont pas les plus fréquemment mis en avant : hormis les bibliothèques qui délibérément ne placent pas en réserve de document postérieur au XIX^e siècle (elles sont peu nombreuses), ou qui distinguent réserve ancienne (jusqu'au XVIII^e siècle) et réserve contemporaine (XIX^e et XX^e siècles, voire XX^e siècle uniquement), en général les réserves abritent des documents du XV^e au XX^e siècles choisis en raison de leur préciosité et de leur rareté. Très souvent les réserves contiennent des livres d'artistes (c'est le cas à Compiègne et quasiment partout) dont le fonds est encore alimenté : selon une bibliothécaire, en acquérant ce type d'ouvrages les bibliothèques jouent pleinement leur rôle de conservation et de témoins de l'histoire du livre⁹⁷.

Les réserves, assez souvent, sont des fonds vivants, qui s'alimentent – et qui pourraient même s'alimenter plus, n'étaient la faiblesse des budgets d'acquisition et les prix élevés des documents patrimoniaux ou de bibliophilie contemporaine : plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'Euros, ce qui ne permet d'acheter qu'une petite dizaine de documents par an, tout au plus. Il s'agit donc toujours d'acquisitions ciblées, pour alimenter un fonds particulier, et assez souvent l'aspect local est privilégié. Une source notable d'accroissement, encore pratiquée dans plusieurs établissements (et à Compiègne encore récemment) est la mise en réserve de documents prélevés dans les fonds généraux. Les legs et dons de fonds importants semblent ne plus être à l'ordre du jour, hormis dans les très gros établissements (Aix-en-Provence par exemple). En revanche assez souvent les réserves sont aussi des fonds que l'on expurge de documents dont on considère qu'il n'y ont plus leur place : les critères de mise en réserve ont en effet évolué semble-t-il ces dernières années⁹⁸.

⁹⁶ Ces chiffres sont peut-être à nuancer : les bibliothécaires interrogés ne précisent pas toujours s'ils parlent de titres ou de volumes.

⁹⁷ « si ce n'est pas nous qui les achetons, personne ne le fera »

⁹⁸ Ce sont souvent les années 1950 à 1970 qui sont accusées d'avoir mis en réserve beaucoup d'ouvrages qui n'y ont plus leur place aujourd'hui : l'expression « pseudo-bibliophilie » a été plusieurs fois employée par mes interlocuteurs.

3.1.3. Enfers

Mais l'aspect le plus notable dans les évolutions récentes des réserves est sans aucun doute la disparition quasi généralisée des Enfers, pour les bibliothèques qui en ont jamais eu un. Les établissements qui le conservent en tout cas ne l'alimentent plus. Deux motifs principaux sont mis en avant, l'un idéologique et l'autre plus pragmatique : l'idée même de mise à l'index d'ouvrages est souvent avancée comme dépassée, rétrograde, voire dangereuse⁹⁹. L'autre argument est bien plus terre à terre mais reflète bien toute l'ambiguïté des Enfers de bibliothèque, qui montrent les ouvrages qu'ils voudraient cacher¹⁰⁰ : l'Enfer, m'a-t-on dit, est « le seul fonds de la bibliothèque qui possède plus de fantômes que de livres ». Les livres tendancieux sont donc la plupart du temps fondus au milieu des fonds généraux, ce qui leur confère une visibilité bien moindre, ce qui est justement ce que l'on attend d'eux.

Le cas de la Réserve de Compiègne abritant un Enfer depuis seulement quatre ans est donc à ma connaissance un cas unique eu égard aux renseignements que j'ai pu obtenir.

3.2. Connaissance et signalement du fonds

La Réserve précieuse de Compiègne semble être bien signalée par rapport à d'autres établissements : tous les documents qui la constituent sont signalés, sur fiches pour les imprimés et sous forme cahier pour les manuscrits. Une rétroconversion est en cours, et le *Catalogue général des manuscrits* est en train d'être numérisé par la Direction du Livre et de la Lecture, ce qui contribuera à accroître la visibilité de ce fonds.

3.2.1. Signalement et catalogage

L'étude de Fabienne Guy, en 1990, montre qu'un certain nombre de bibliothèques n'ont encore aucun catalogue pour leur réserve, ou que celui-ci a été réalisé récemment (c'est-à-dire dans les années 1980). En cataloguant sa Réserve dans les années 1960, la bibliothèque de Compiègne était donc assez en avance sur ses

⁹⁹ Même si, et on a là quand même un paradoxe, les ouvrages qui constituaient l'Enfer ne sont toujours pas communiqués pour autant

¹⁰⁰ C'est là bien plus le personnel des bibliothèques qui est visé que le lecteur, les Enfers étant toujours en magasin

comparses. La situation semble malgré tout avoir sensiblement évolué depuis 1990, puisque aucune des bibliothèques que j'ai interrogées ne m'a répondu n'avoir aucun catalogue pour sa réserve, même si certaines avouent presque à demi-mots que leur catalogue n'est pas complet, pas parfait, toujours sur fiches, voire sur de vieux cahiers d'une utilisation malaisée. Les chiffres qui sont donnés quant au contenu de la réserve sont souvent approximatifs pour les bibliothèques dont le catalogue n'est pas informatisé. Cependant, dans le cadre du CCfR, la plupart des bibliothèques municipales classées qui n'ont à ce jour pas encore rétroconverti leur fonds ont comme projet de le faire.

3.2.2. Histoire et provenance

L'histoire des réserves, elle, n'est pas toujours très bien connue – ce qui n'est pas très étonnant, le cas compiégnois ayant montré que la date et les circonstances de fondation de la Réserve n'ont été découvertes que depuis que je les aies cherchées. Souvent les dates de fondation avancées (sauf bien sûr lorsqu'elles sont récentes) sont approximatives, lorsqu'elles ne sont pas clairement avancées comme inconnues : XIX^e siècle, « sans doute XIX^e siècle », « sans doute en même temps que la bibliothèque », « fin XIX^e – début XX^e », ou sont énoncées au conditionnel. Les circonstances de création des réserves sont souvent le fait d'un conservateur précis : ainsi à Aix-en-Provence, dont la Réserve est née dans les mêmes circonstances qu'à Compiègne : une armoire vitrée dans laquelle ont été isolés les documents précieux au début du XX^e siècle.

Les provenances sont souvent connues dans leur ensemble. Hormis les cas particuliers des réserves constituées à partir de donations importantes précises (ce qui est le cas par exemple à Albi), l'histoire de la constitution des réserves suit partout le même schéma, qui est celui de l'histoire de toutes les bibliothèques municipales : confiscations révolutionnaires, dons et legs au XIX^e siècle ainsi qu'envois de l'État, et acquisitions d'ouvrages de bibliophilie au XX^e siècle et jusqu'à nos jours.

En règle générale, les indications de provenance sont indiquées sur les notices lorsqu'elles sont connues (ce qui était le cas à Compiègne), au moyen le plus souvent des ex-libris, facilement identifiables lorsque ce sont ceux des grands

légateurs ou donateurs, ou encore ceux des abbayes et maisons religieuses saisies sous la Révolution. Certaines bibliothèques ont déploré des problèmes de catalogage informatique, leur logiciel ne permettant pas toujours la saisie d'un champ « provenance » sur les notices.

En revanche, très peu de bibliothèques semblent avoir mené de recherche systématique de provenance titre à titre pour tous les documents que renferme la réserve, sur le mode du travail qui m'a été confié à Compiègne. Seuls deux établissements m'ont répondu l'avoir fait¹⁰¹. J'avais posé cette question aux bibliothèques contactées pour connaître la proportion de résultats avérés obtenus et pour situer ma proportion de 95% de provenances identifiées. Je n'ai donc pas vraiment de réponse fiable à donner ici : si en général la proportion de provenances connues est « la plupart », ou « les trois quarts », aucune bibliothèque ne m'a dit connaître 100% des provenances de son fonds. L'avenir des recherches qui sont actuellement menées en bibliothèques dira si ce chiffre absolu peut jamais être atteint – ce qui aurait peut-être l'inconvénient d'ôter aux Réserves une certaine part de mystère qui leur est presque intrinsèque... mais c'est là une autre histoire.

¹⁰¹ Bien sûr, je n'ai interrogé que les bibliothèques municipales classées, et toutes ne m'ont pas répondu. Il n'est donc pas du tout exclu que des recherches de provenance aient eu lieu dans d'autres bibliothèques françaises.

En guise de conclusion : de l'intérêt de la recherche de provenance

Au terme de ce travail, il peut être bon de terminer en insistant sur sa légitimité. Si l'histoire du livre a pu être qualifiée de science auxiliaire de l'histoire, nul doute alors que la recherche de provenance peut être à son tour désignée comme science auxiliaire de l'histoire du livre, dont l'intérêt est parfois perçu comme relatif, voire spécieux : c'était le cas de l'ancien conservateur des bibliothèques de Compiègne, et ce fut, de façon parfois discrète mais non moins sensible, le cas des interlocuteurs que j'ai pu avoir dans d'autres réserves d'autres bibliothèques. Bien sûr, dans un premier temps, la recherche de provenance ne sert qu'à attester des éléments déjà connus : elle identifie les ouvrages issus des saisies et ceux issus des principaux dons et legs. Mais elle permet d'aller bien plus loin, et recherche dans les archives et les catalogues des traces de nombreux titres sur lesquels on pensait n'avoir aucune information, découvre leur origine. Tâche qui prend parfois des allures d'enquêtes, voire de chasse au *trésor*, la recherche de provenance est partie intégrante de l'histoire du livre, de l'histoire des livres, qu'elle permet parfois de retracer, notamment par l'établissement de plusieurs possesseurs successifs. Elle fait renaître toute une vie passée aux ouvrages, une vie qui semblait oubliée après plusieurs décennies d'un doux repos sur des rayonnages de bibliothèques dont on ne les sort souvent que très peu, repos sans doute bien mérité après la violence qui caractérisé la naissance des bibliothèques municipales, et leur histoire parfois.

La Réserve précieuse des Bibliothèques de la Ville de Compiègne – lesquelles bibliothèques ont eu, somme toute, une histoire commune et semblable à bien des bibliothèques municipales – est, elle, en train de vivre un certain nombre de changements : son catalogue sera bientôt accessible sur le futur site Internet des Bibliothèques, ses plus anciens manuscrits vont être numérisés prochainement. Elle acquiert une plus grande visibilité, visibilité auquel ce travail espère contribuer. La bibliothèque Saint-Corneille, qui l'abritait jusqu'à il y a quelques

mois, est en cours de reconstruction. La Réserve rejoindra donc en 2007 le cellier entièrement réhabilité de l'ancienne abbaye Saint-Corneille, sous le réfectoire où mangeaient les moines il y a quelques siècles : les livres des moines retrouveront donc, à peu de choses près, leur emplacement d'origine. En attendant, la Réserve précieuse a été déménagée avec grand soin et entreposée dans les nouveaux locaux administratifs des Bibliothèques, rue de la Sous-Préfecture, dans un bel hôtel particulier du centre-ville qui n'est autre que l'ancienne habitation de ce Van Praet compiégnais que fut le Comte Arthur de Marsy, père de la Réserve : nul doute que l'esprit de ce dernier veille à la bonne conservation des ouvrages qu'il avait considérés comme remarquables il y a de cela maintenant plus d'un siècle.

Bibliographie

1. Sur l'histoire des bibliothèques en général...

1.1. Sur l'histoire des bibliothèques françaises

Histoire des bibliothèques françaises, Paris : Promodis-Ed. du Cercle de la librairie, 1988-1992, 4 volumes. Plus particulièrement :

VARRY Dominique (sous la dir. de). *Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle (1789-1914)*. Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1991. 671p.

BARNETT Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1987.

COMTE Henri. *Les Bibliothèques publiques en France*. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1977.

1.2. Sur l'histoire de quelques bibliothèques municipales françaises

BERQUET François et DELCOURT Thierry. *La Bibliothèque municipale de Troyes*. Supplément au n°224 -*Arts et Métiers du livre*, mai-juin 2001.

THUILLIER Guy. *L'histoire d'une bibliothèque : la bibliothèque municipale de Nevers, de 1790 à 1940*. Nevers : bibliothèque municipale, 1983.

Un certain nombre de bibliothèques municipales proposent sur leur site Internet un historique de l'établissement et de ses collections, par exemple :

La bibliothèque municipale de Valenciennes : <http://www.ville-valenciennes.fr/bib/decouverte/histoire/histoire.asp> [consulté le 8 janvier 2006]

La Cité du Livre à Aix-en-Provence : <http://www.citedulivre-aix.com/site/html/histor.asp> [consulté le 8 janvier 2006]

La bibliothèque municipale de Lyon : <http://www.bm-lyon.fr/decouvrir/collections/presentation-generale.htm> [consulté le 8 janvier 2006]

La bibliothèque municipale de Dijon : <http://www.bm-dijon.fr/d00.htm> [consulté le 8 janvier 2006]

La bibliothèque d'étude et de patrimoine de Toulouse : <http://www.bibliothequedetoulouse.fr/fr/bibliotheques/042-biblio-detude.jsp> [consulté le 8 janvier 2006]

1.3. Sur les fonds anciens des bibliothèques

Bulletin des Bibliothèques de France : dossier « Patrimoines », 2004, tome 49, n°5

ODDOS Jean-Paul (sous la dir. de). *La conservation: principes et réalités*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1995. 405p.

ODDOS Jean-Paul (sous la dir. de). *Le patrimoine: histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, DL 1997. 442p.

Association de l'École Nationale Supérieures de Bibliothécaires. *Les fonds anciens des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1976. 276p.

GUY Fabienne. *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme un autre ?* Mémoire de DESS Direction de Projets Culturels, École Nationale Supérieure de Bibliothécaires, Université des Sciences Sociales Grenoble II – Institut d'Études Politiques, 1990. 122p.

2. ... Et sur celle de Compiègne en particulier

2.1. Sur la bibliothèque, son histoire et ses collections

« Compiègne : Bibliothèque Saint-Corneille », in *Patrimoine des bibliothèques de France*, volume 2 : Nord – Pas-de-Calais – Picardie. Paris : Banque CIC pour le livre, fondation d'entreprise, Ministère de la Culture et Payot, 1995. p.98-103. Un tiré à part de ce chapitre a été réalisé par Confluences, association des Amis de la Bibliothèque municipale de Compiègne, avec l'aide de la ville de Compiègne et du Conseil général de l'Oise en 2002. Il contient un avant-propos du maire de Compiègne, Philippe Marini, et une préface du président de la Société historique de Compiègne, François Callais.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Compiègne. Le premier volume a été rédigé par le Comte de Marsy en 1894, et un supplément a été rédigé par Brigitte Sibertin-Blanc en 1971.

« Le Comte de Marsy : sa mort, ses funérailles », in *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tome dixième. Compiègne : Imprimerie Henry Lefebvre, 1901.

BARDET Marie. *Manuscrits du fonds Léré : catalogue général.* Réalisé à la bibliothèque de Compiègne en 2001 sous la direction de Michel Marion, directeur.

ESCARD M. « L'évacuation de la Bibliothèque municipale de Compiègne (Juin 1918) In *Société historique de Compiègne : Procès-verbaux, rapports et communications diverses*, tome XXXI, 1928. Compiègne : Imprimerie du Progrès de l'Oise, 1929. P.24-26.

MASSEAU Didier. « Un témoignage sur la lecture au XVIII^e siècle : la bibliothèque de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne, d'après son catalogue de 1788 ». In *Annales historiques compiégnoises*, n°32, hiver 1985-86. P.3-10.

SIBERTIN-BLANC DURAND Brigitte. *Mémoires d'une bibliothécaire.* Compiègne : Confluences, les Amis de la Bibliothèque municipale de Compiègne et Société historique de Compiègne, 2004. 130p.

Les mémoires de l'ancien conservateur de la bibliothèque de Compiègne, resté en poste de 1962 à 1999.

2.2. Ouvrages généraux sur l'histoire de Compiègne

BLANCHET Jean-Claude, RACINET Sabine, RACINET Philippe, et al.. *Mémoire de Compiègne.* Éditions Jacques Marseille, 2003. 176p.

BLANCHET Jean-Claude, RACINET Sabine, RACINET Philippe, et al.. *Histoire de Compiègne.* Dunkerque : Éditions des Beffrois, 1988. 336p.

CALLAIS François et BONNET-LABORDERIE Philippe. *Compiègne, son patrimoine, la ville et sa forêt.* Beauvais : G.E.M.O.B, 1994. 132p.

3. Sur la recherche de provenance et les marques d'appartenance

GALANTARIS Christian. *Manuel de bibliophilie.* Paris : Éd. des Cendres, 1997. 2 volumes: 312 et 343 p.

GALIMARD FLAVIGNY Bertrand. *Être bibliophile : petit guide pratique.* Paris : Séguier, 2004. 240p.

MEYER-NOIREL Germaine. *L'ex-libris. Histoire, arts et techniques.* Paris : Picard, 1989. 264p.

Ministère de la Culture, Ministère de l'Éducation nationale. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises.* Villeurbanne, Presses de l'E.N.S.B., 1983. 233p.

PEARSON David. *Provenance research in book history : a handbook.* The British Library & Oak Knoll Press, 1998. 326p.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LA LOCALISATION DES LIVRES DE L'ABBAYE SAINT-CORNEILLE.....	81
ANNEXE 2 : UN EXEMPLE DE COTATION DE PROVENANCE.....	84
ANNEXE 5 : LISTE DES PROVENANCES DES DOCUMENTS DE LA RÉSERVE PRÉCIEUSE (IMPRIMÉS, MANUSCRITS, ENFER).....	98

Annexe 1 : la localisation des livres de l'abbaye Saint-Corneille

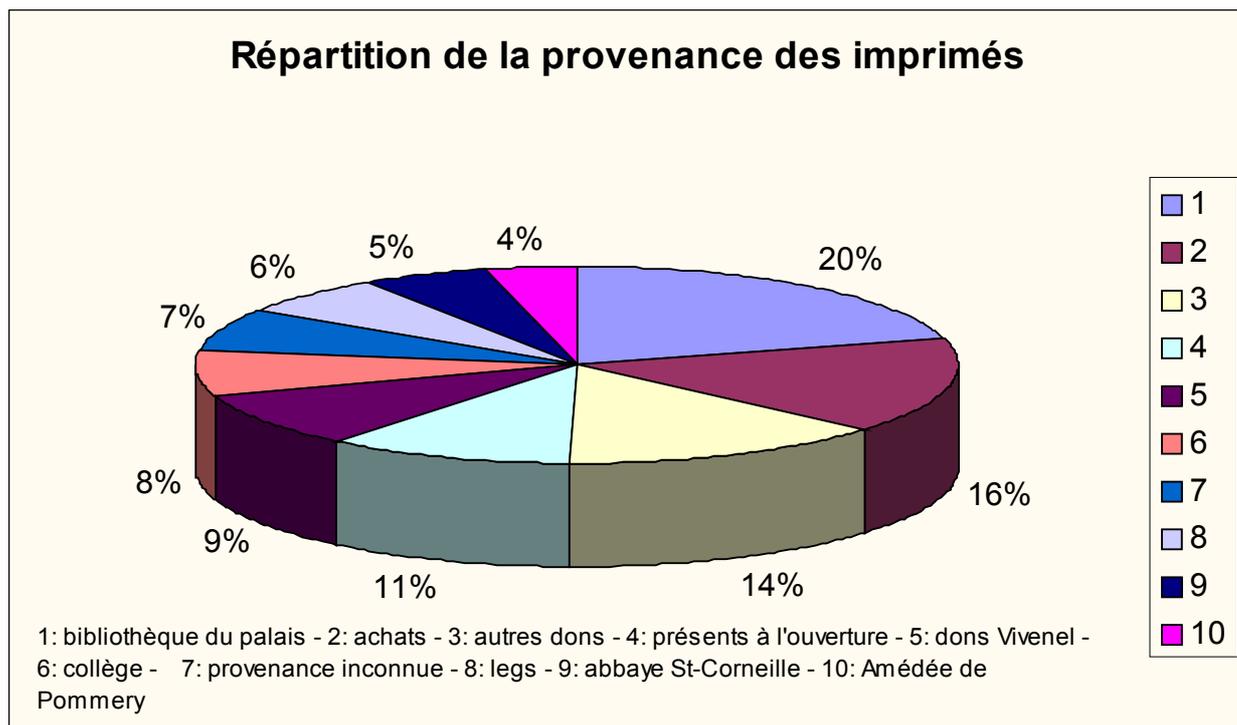
De l'abbaye à la future bibliothèque. L'emplacement probable du *scriptorium* était le premier étage de l'abbaye. En 2007, date prévue de fin des travaux de reconstruction de la bibliothèque Saint-Corneille, les livres rejoindront le cellier des moines, où sera installée la Réserve précieuse

Annexe 2 : un exemple de cotation de provenance

Exemple de cotation de provenance, établie en 1837, lors de la réalisation d'un catalogue faisant état des livres entrés à la bibliothèque municipale de Compiègne entre 1806 et 1836. « Catalogue » correspond sans doute au catalogue établi en 1806 par Esmangard de Bournonville à l'ouverture de la bibliothèque. « 1^{er} supplément » correspond peut-être au legs Lalondrelle de 1820, puisqu'il représente environ 70 titres, soit le nombre de livres provenant de l'abbaye encore présents aujourd'hui.

***Annexe 3 : exemples d'ex-libris rencontrés
dans les livres de la Réserve précieuse***

Annexe 4 : quelques chiffres sur la Réserve précieuse



Annexe 5 : liste des provenances des documents de la Réserve précieuse (Imprimés, manuscrits, Enfer)